



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Exercice 2015

**Service Public de l'Eau Potable
Service Public de l'Assainissement Collectif
Service Public de l'Assainissement Non Collectif**

En collaboration
avec



CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics

... à destination des usagers...

... pour plus de transparence...

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Synthèse de l'année 2015

Service d'Eau Potable

- En 2015, le service d'eau potable de Nîmes Métropole comptait **89 784 abonnés** en hausse de **+1,1%**.
- En 2015, **15 465 301 m³** d'eau ont été facturés sur le service de Nîmes Métropole en hausse de **+2%**.
- La consommation moyenne s'établit en 2015 à **172 m³ par abonné**.
- La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau distribuée est très bonne
- Les réseaux présentent globalement un rendement de **68,9%**, en nette amélioration par rapport à 2014.
- Le tarif unifié payé par les usagers pour l'eau potable est de **2,2046 € TTC par m³**.

Service d'Assainissement Collectif

- En 2015, le service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole comptait **79 475 abonnés** en hausse de **+1,1%**.
- En 2015, **11 748 815 m³** ont été facturés au titre de l'assainissement collectif sur le service de Nîmes Métropole, en hausse de **3%**.
- La consommation moyenne des usagers de l'assainissement collectif s'établit en 2015 à **148 m³ par abonné**.
- Globalement, les taux de conformité des bilans des stations d'épuration sont très bons.
- Le tarif unifié payé par les usagers pour l'assainissement collectif est de **1,4300 € TTC par m³**.

Service d'Assainissement Non Collectif

- Le nombre **d'installations d'Assainissement Non Collectif** s'élève à **9 698**.
- **1 050 installations** ont été contrôlées en 2015.
- Le **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** (P301.3) est de **8%** pour 2015 (834 installations). A noter que 7 922 unités sont jugées en état d'usage (c'est-à-dire non conformes mais ne présentant pas de risque avéré), et que seules 942 unités sont jugées non conformes.

SOMMAIRE

Synthèse de l'année 2015	1
1. Présentation générale	3
Situation de Nîmes Métropole	3
2. Le Service Public de l'Eau Potable	5
Description du service d'eau potable de Nîmes Métropole	5
L'organisation de la gestion du service	7
Comment contacter les différents acteurs du service de l'eau potable ?	10
Les données clientèle	11
La production d'eau potable	13
Les volumes d'eau	15
Les performances des réseaux de distribution	16
La qualité de l'eau distribuée ([P101.1] et [P102.1])	18
Les travaux et les investissements	19
Les aspects financiers de la gestion du service d'eau potable	21
La tarification	23
Ce qu'il faut retenir de l'année 2015 pour le service d'eau potable	24
3. Le Service Public de l'Assainissement Collectif	25
Description du service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole	25
L'organisation de la gestion du service de l'assainissement collectif	28
Comment contacter les différents acteurs du service de l'assainissement collectif ?	30
Les données relatives aux usagers	31
Le traitement des eaux usées	35
Les performances des réseaux de collecte	37
Les travaux	38
L'engagement environnemental	39
La tarification	40
Les aspects financiers de la gestion du service d'assainissement collectif	41
Ce qu'il faut retenir de l'année 2015 pour le service d'assainissement collectif	43
4. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif	44
Ce qu'il faut retenir de l'année 2015 pour le service d'assainissement non collectif	48
Annexes	49
1 – Annexes Eau Potable	49
2 – Annexes Assainissement Collectif	61
4 – Délibération sur les tarifs	72
5 – Informations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	77

1. Présentation générale

Situation de Nîmes Métropole

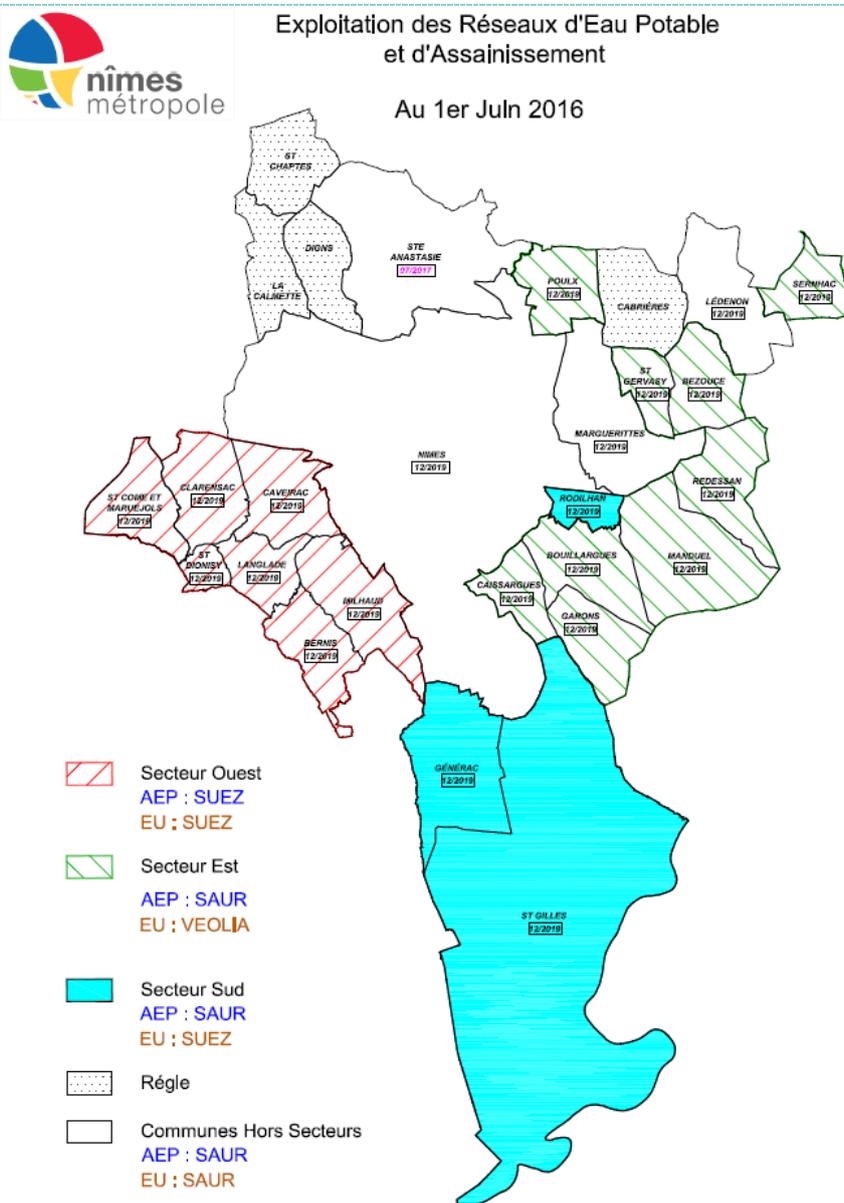
Nîmes Métropole regroupe 27 communes membres, sur une superficie de 688,29 km². Le dernier recensement légal de la population, en 2013, chiffre le nombre d'habitants à 240 006.

Nîmes Métropole compte, parmi ses compétences, l'eau potable (depuis sa création en 2002), l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif (depuis 2005). A ce titre, elle est chargée d'investir, de renouveler les installations d'eau potable et d'assainissement collectif, et d'organiser l'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif. L'Agglomération assure le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) en organisant les différents contrôles nécessaires à la vérification de la conception et du

fonctionnement des installations autonomes. Ces services sont considérés comme des « Services Publics à caractère industriel et Commercial », c'est-à-dire qu'ils sont principalement financés par les factures aux usagers.

Le service de l'eau potable est chargé du prélèvement de la ressource en eau, de son traitement, stockage, acheminement, puis de la gestion des usagers, notamment de la facturation aux usagers.

Le service de l'assainissement collectif concerne uniquement les bâtiments raccordés ou raccordables au réseau de collecte des eaux usées. Ce réseau, souvent distinct du réseau de collecte des eaux pluviales (à défaut de réseaux « séparatifs », on parle d'un réseau « unitaire »), permet de rassembler les effluents, de les pomper si nécessaire grâce à des « postes de



relevage (PR) » puis de procéder à leur traitement aux stations d'épuration des eaux usées (parfois appelées « STEP » ou « STEU ») avant de rejeter les eaux traitées au milieu naturel et d'évacuer les boues d'épuration vers une filière d'élimination.

Pour ce faire, Nîmes Métropole s'appuie sur des régies et sur différents prestataires ou délégataires.

2. Le Service Public de l'Eau Potable

Description du service d'eau potable de Nîmes Métropole

Description du patrimoine du service d'eau potable

Le service eau potable de Nîmes Métropole a pour mission d'assurer la production et la distribution de l'eau potable aux usagers, en garantissant la qualité et la quantité d'eau disponible pour les différents usagers de son territoire.

Sa mission comprend 3 composantes majeures :

- **La production d'eau potable**

La ressource propre de l'agglomération est complétée par des achats d'eau (18% de l'eau mise en distribution), pour permettre la fourniture de l'eau aux abonnés de l'Agglomération. L'agglomération vend de l'eau à des collectivités extérieures (3,7 % de l'eau distribuée).

L'eau potable produite ou importée pour les besoins de Nîmes Métropole (et des collectivités qu'elle approvisionne) provient de 4 grandes ressources :

- **Le Rhône et sa nappe d'accompagnement**, à la station de Nîmes notamment mais aussi au travers d'importations d'eau auprès de la Compagnie du Bas-Rhône Languedoc (BRL) : **76%** des volumes
- **La Nappe de la Vistrenque et des Costières** : **21%** des besoins sont couverts par cette ressource, sur laquelle l'Agglomération mène une politique de réduction de l'usage de produits phytosanitaires (pesticides) et d'amendement (nitrates).
- **Des ressources karstiques** : Un peu plus de **2%** de la ressource provient de formations carbonatées fissurées, cette eau est naturellement de bonne qualité mais doit parfois être filtrée (notamment lors d'épisodes pluvieux, ayant lieu en amont, provoquant des pics de turbidité (eau trouble).
- **La Nappe alluviale du Gardon** : **1%** des volumes nécessaires au service sont prélevés dans cette ressource, naturellement potable et en quantité suffisante pour les abonnés du Nord de l'Agglomération.

- **La distribution d'eau potable**

Nîmes Métropole compte **1 546,6 km de réseaux**, **39 stations de reprise-surpression** et **54 réservoirs** sur son territoire, avec une capacité de stockage de **90 742 m3**.

- **La gestion des abonnés du service**

En 2015, le service comptait **89 784 abonnés**.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B]

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de distribution, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années.

Depuis l'arrêté du 2 décembre 2013, la valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de distribution. De 0 à 85, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 90 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B] est stable, il reste au niveau de 2014, soit **99 /120**.

Les marges de progression se situent notamment sur l'ensemble des communes en régie.

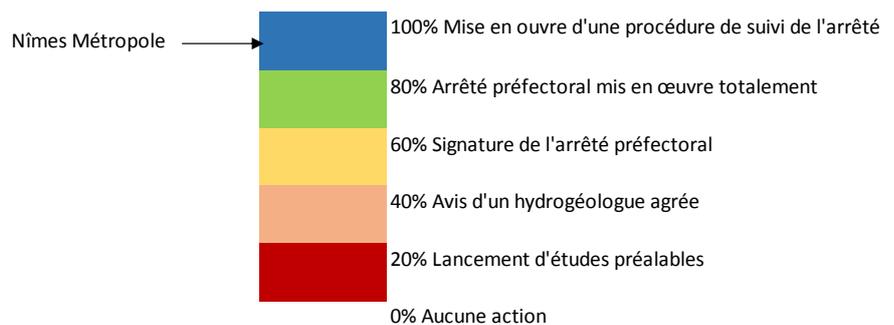
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]

Cet indice permet d'évaluer l'avancement des mesures prises par la Collectivité pour protéger ses ressources, notamment des pollutions et des intrusions extérieures. A ce titre, les différents points de production de Nîmes Métropole doivent, conformément à la réglementation sur la protection des captages d'eau potable, faire l'objet de l'établissement de périmètres de protection de la ressource.

L'agglomération Nîmes Métropole met en œuvre un dispositif de protection de l'ensemble des ressources en eau.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2B] est stable, il reste au niveau de 2014, soit **94,3%**.

L'Agglomération poursuit ses efforts pour recouvrer le bon état écologique des ressources naturelles, notamment en sensibilisant et en faisant participer les différents acteurs (particuliers, collectivités, agriculteurs...) sur les questions des pesticides et des nitrates.



L'organisation de la gestion du service

Nîmes Métropole gère les services de 4 communes en **régie** :

- Cabrières
- La Calmette
- Dions
- Saint-Chartes

La Communauté d'Agglomération délègue l'exploitation des services des 23 autres communes à des gestionnaires privés : les entreprises **Lyonnaise des Eaux** et **SAUR**. Les contrats de délégation ainsi que leur date d'échéance sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

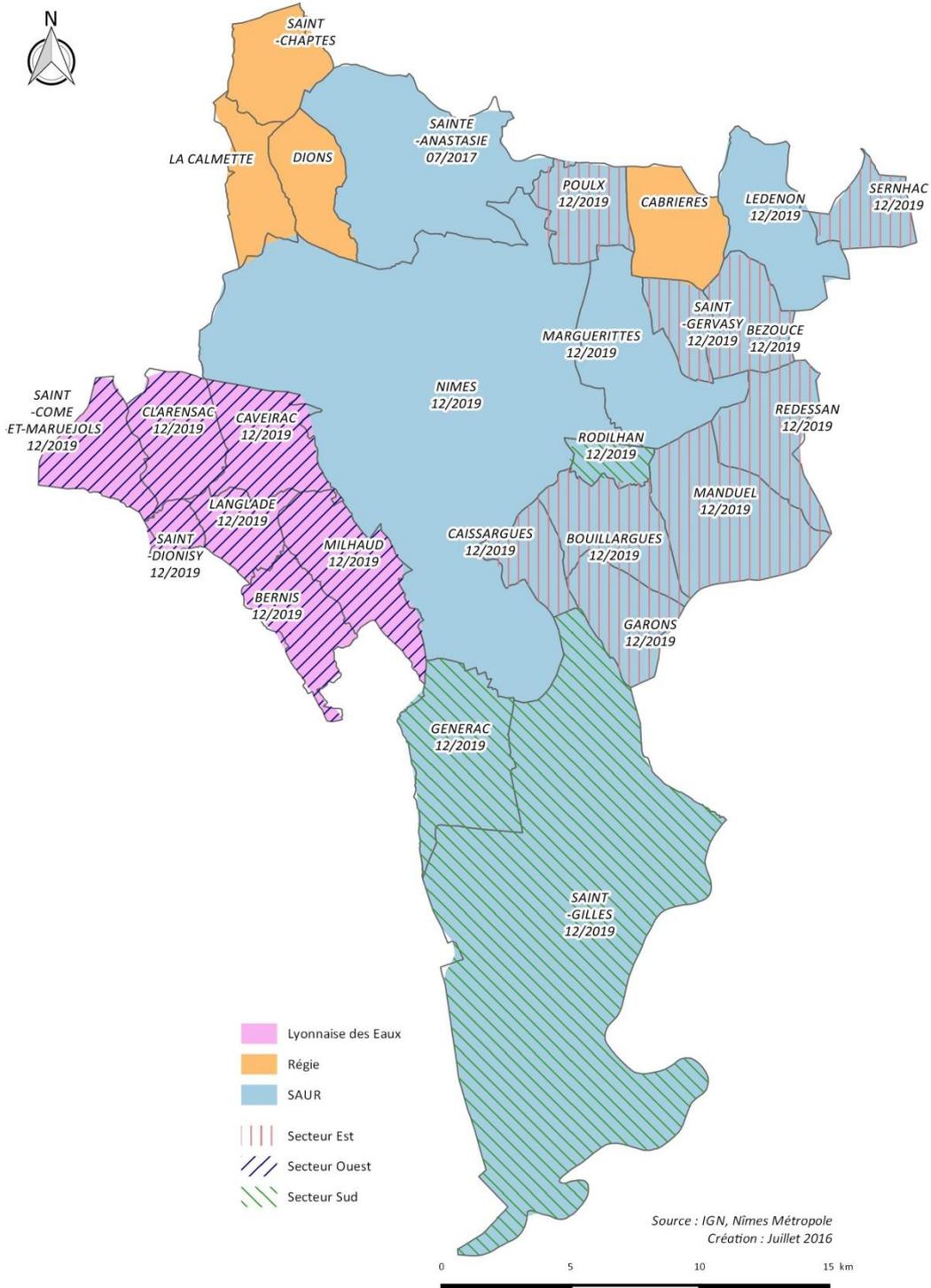


Contrat	Date d'échéance
Secteur Ouest (Saint-Côme-et-Maruéjols, Bernis, Clarensac, Saint-Dionisy, Caveirac, Langlade, Milhaud)	31/12/2019



Contrat	Date d'échéance
Sainte Anastasie	Juillet 2017
Marguerittes	31/12/2019
Lédenon	31/12/2019
Nîmes	31/12/2019
Secteur Est Bezouze, Caissargues, Poulx, Redessan, Saint Gervasy Sernhac, Bouillagues, Garons, Manduel	31/12/2019
Secteur Sud Générac Rodilhan Saint-Gilles	31/12/2019

Le service public de l'eau potable est principalement financé par des redevances payées par les usagers. Pour les délégations de service public, une part de ces redevances revient au délégataire, pour la gestion et l'exploitation des ouvrages, et une autre part revient à la collectivité pour le financement des investissements et ouvrages nouveaux du service.



Définition de la délégation de service public

Dans ce mode de gestion, la collectivité confie à une entreprise spécialisée l'exécution du service tout en conservant la maîtrise de celui-ci.

Sur le territoire de Nîmes Métropole, le mode de gestion choisi pour 23 de ses communes est l'affermage : le délégataire assure l'exploitation des installations et la gestion des abonnés.

La répartition des responsabilités entre la Collectivité et les délégataires

En délégation de service public, la collectivité externalise l'exploitation des ouvrages (gestion quotidienne, entretien et renouvellement) tout en conservant la propriété et la responsabilité du patrimoine du service.

La Collectivité assure:

Le contrôle de l'exploitation est réalisé par le service de l'eau et de l'assainissement de Nîmes Métropole.

Le renouvellement du génie civil et des canalisations

La programmation des travaux et des investissements

Le financement des extensions

Le délégataire assure:

L'entretien des ouvrages et du réseau de distribution

Le renouvellement du matériel électromécanique, des branchements et des compteurs

La réalisation des travaux de branchements neufs

L'accueil et la gestion des abonnés

La gestion de l'astreinte 24h/24 et 7j/7

La facturation et le recouvrement de la redevance

Comment contacter les différents acteurs du service de l'eau potable ?

Pour l'ensemble des usagers :



Lyonnaise des Eaux vous reçoit dans son bureau d'accueil sur la commune de Calvaissou (30240), 10 rue de la Cave. Le bureau est ouvert au public le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'accueil téléphonique est assuré par le Centre de Relation Clientèle basé à Béziers du lundi à vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi de 8 heures à 13 heures. Ce centre est joignable aux numéros suivants :

- Pour toute demande ou réclamation ; 0977 408 408 (appel non surtaxé)
- Pour toutes les urgences techniques : 0977 401 124 (appel non surtaxé)

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique, le service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients 24h/24 et 7j/7.



SAUR assure son accueil physique de lundi au jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi, de 08h30 à 11h30 et de 14h à 17h. Les coordonnées de son bureau d'accueil sont : 71, Avenue Jean Jaurès, 30936 Nîmes.

L'accueil téléphonique est assuré de lundi au vendredi de 08h à 16 h au numéro 04 30 62 10 01.

Le service d'urgence est joignable 24h/24 au numéro 04 30 62 10 09.



La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole permet à tous les usagers du service de consulter la qualité de l'eau sur leur commune et d'obtenir des informations sur le service de l'eau au quotidien.

Ses coordonnées sont :

3, rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9. Standard : 04 66 02 55 55

Ses horaires d'ouverture sont du lundi au jeudi de 08h à 12h30 et de 13h30 à 18h15, et le vendredi, de 08h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

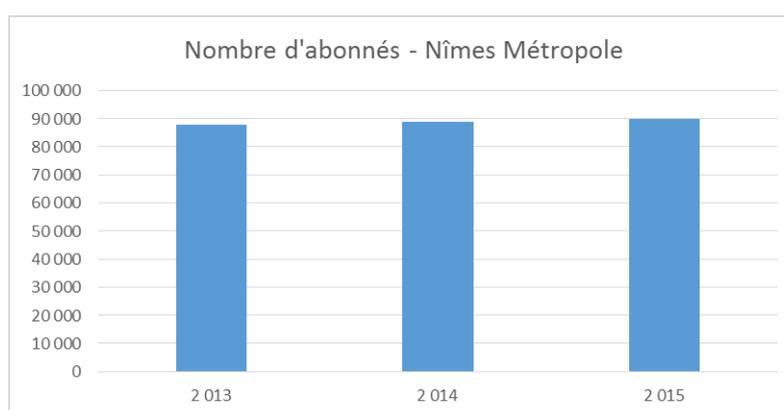
Les données clientèle

La commune de Nîmes représente 62 % de la population totale de Nîmes Métropole.

Les abonnés du service Eau Potable

Le service de distribution d'eau potable de Nîmes Métropole couvre la totalité du territoire et dessert **89 784 abonnés**.

Les tableaux et graphiques ci-dessous donnent l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble des communes du territoire en fin d'année 2015. La répartition du nombre d'abonnés est logiquement semblable à la répartition de la population desservie sur l'agglomération.



	2013	2014	2015
Nombre d'abonnés au service de l'eau potable	87 704	88 799	89 784

On note un territoire dynamique bénéficiant globalement d'une augmentation interannuelle régulière du nombre d'abonnés, cette augmentation demeurant toutefois assez inégale sur les différents territoires.

L'augmentation du nombre d'abonnés représente +1% environ, entre 2014 et 2015.

89 784 abonnés en 2015

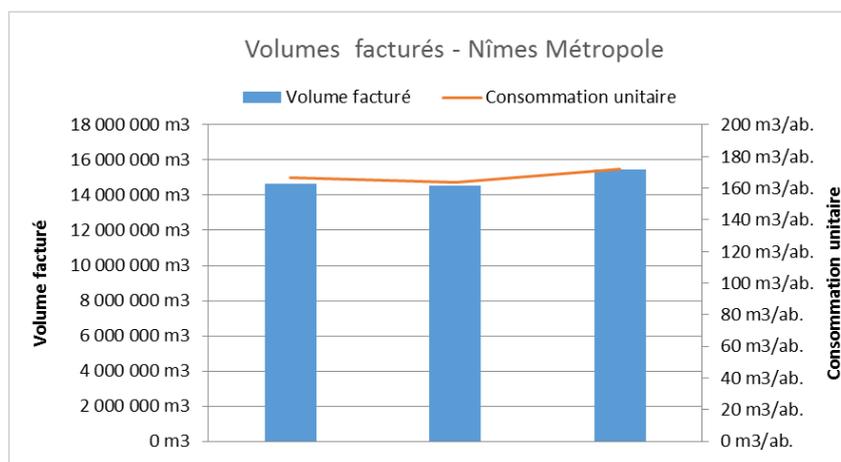
Les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P154.0], les taux de réclamations [P155.1]

Les taux de réclamation et d'impayés sont estimés aux valeurs suivantes, sur Nîmes Métropole, en 2015 :

	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P155.1 - Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)
NIMES METROPOLE	1,8%	0,7

La consommation des abonnés du service

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes facturés par les abonnés du territoire (volumes consommés ramenés à 365 jours), ainsi que la consommation unitaire.



	2013	2014	2015
Consommation des abonnés du service (m³)	14 621 619	14 520 170	15 465 301

En 2015, la commune de Nîmes représente 67% des volumes facturés de Nîmes Métropole.

15 465 301 m³ d'eau vendus en 2015

La consommation moyenne des abonnés

La **consommation moyenne** est de l'ordre de **172 m³ par abonné et par an**, mais elle reste relativement inégale sur le territoire de Nîmes Métropole (elle varie de 78 m³ à 209 m³/abonné sur la commune de Nîmes).

	2013	2014	2015
Consommation moyenne (m³/abonné)	167	164	172

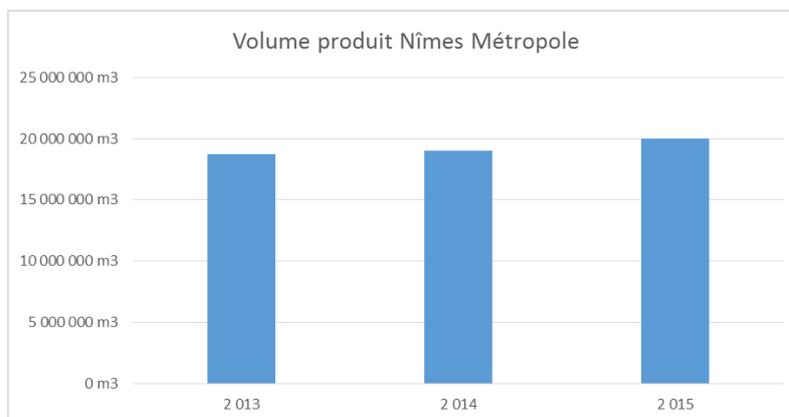
Une consommation unitaire de 172 m³/ab/an

L'année 2015 ayant été marquée par une pluviométrie faible, les consommations sont importantes.

La production d'eau potable

Les volumes produits

Ces dernières années, les volumes produits (m³) par le service de Nîmes Métropole ont été les suivants :



On note une augmentation interannuelle de **+ 4,5 % par rapport à 2014**.

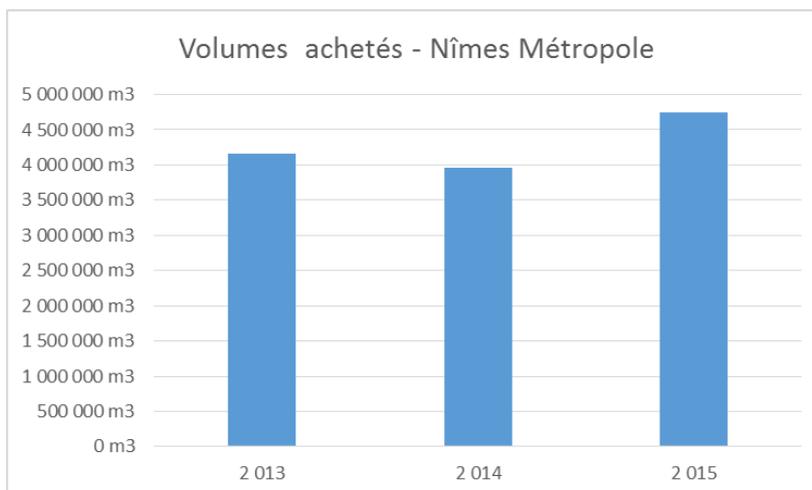
19 986 978 m³ d'eau produits en 2015

Les volumes achetés (intra et extra-communautaires)

Les volumes achetés (m³) par les services d'eau de Nîmes Métropole sont de **4 753 209 m³** en 2015, dont 381 107 m³ échangés en interne à l'agglomération.

Les importations d'eau de la ville de Nîmes représentent 42 % de l'eau importée par l'Agglomération.

Par rapport à l'année 2014, l'importation de l'eau a augmenté de 20%. Cette augmentation est causée principalement par l'augmentation des consommations d'eau potable, en lien avec une année particulièrement sèche.



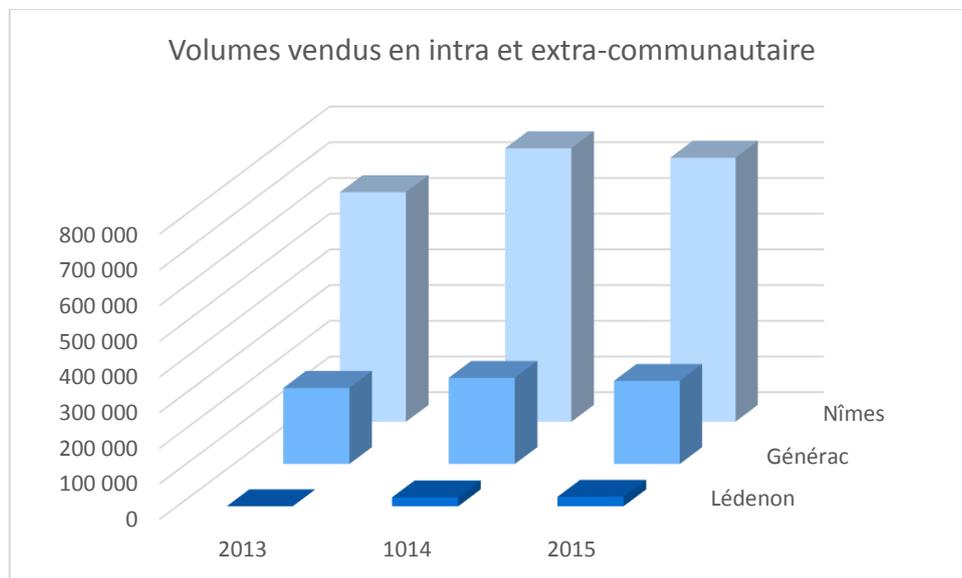
**4 753 209 m³ d'eau importés en 2015, dont
4 372 102 m³ achetés à des collectivités tierces et
381 107 m³ échangés en interne à l'Agglomération**

Les volumes de vente en gros (intra et extra-communautaires)

Les volumes vendus en gros par commune sont représentés dans le tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015
Lédénon	0	24 991	26 400
Nîmes	643 014	766 114	728 901
Générac	213 907	241 994	233 579
TOTAL (m³)	856 921	1 033 099	988 880

La part exportée de la ressource de Nîmes représente 74% de la vente en gros de Nîmes Métropole. Suivent ensuite celles de Générac (23%) et de Lédénon (3%). On constate une diminution globale de -2,3 % par rapport à l'année précédente.



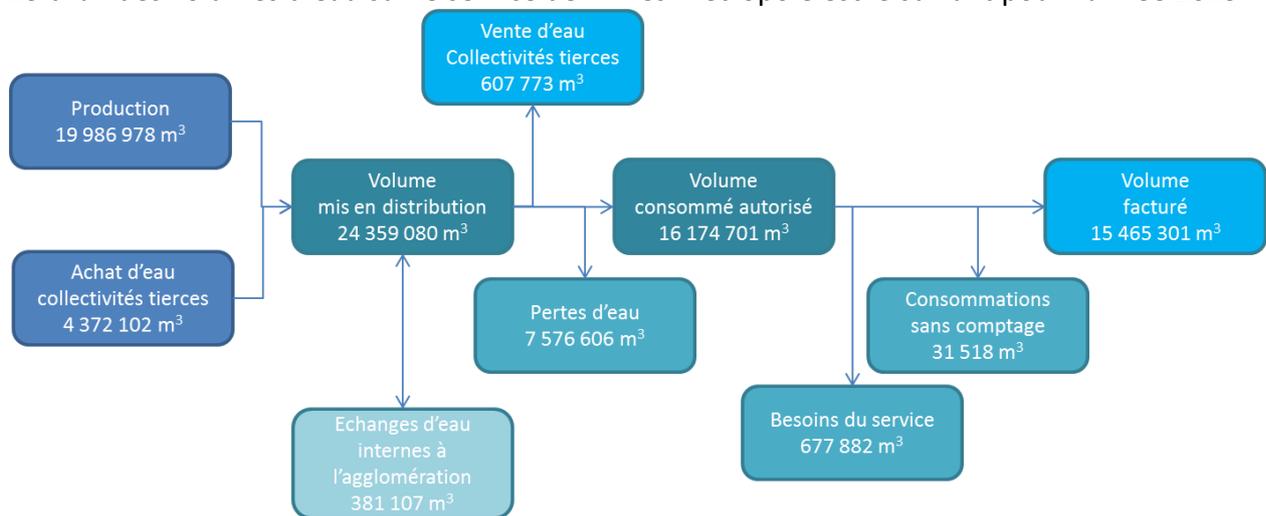
Les échanges d'eau en interne à l'Agglomération sont constitués par la livraison de 381 107 m³ d'eau en 2015, depuis le champ captant de Comps :

- Vers Rodilhan (210 773 m³)
- Vers Manduel (34 761 m³)
- Vers Redessan (109 173 m³)
- Vers Sernhac (26 400 m³)

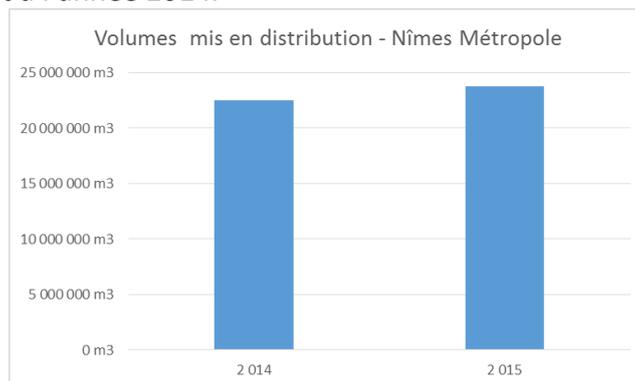
**988 880 m³ d'eau exportés en 2015, dont
381 107 m³ d'échanges internes au sein de l'Agglomération et
607 773 m³ vendus à des collectivités tierces.**

Les volumes d'eau

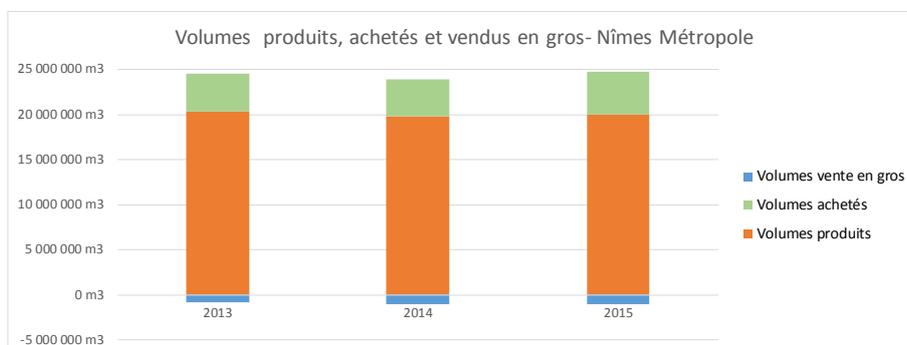
Le bilan des volumes d'eau sur le service de Nîmes Métropole est le suivant pour l'année 2015 :



En ce qui concerne les **volumes mis en distribution**, ils ont suivi une tendance à la **hausse** en 2015 de **5%** par rapport à l'année 2014.



L'évolution des volumes produits, achetés et vendus en gros est représentée dans la figure et le tableau ci-dessous :



	2013	2014	2015
Volumes produits	20 377 589 m ³	19 828 520 m ³	19 986 978 m ³
Volumes achetés	4 166 484 m ³	4 116 040 m ³	4 753 209 m ³
Volumes vente en gros	-856 921 m ³	-1 033 099 m ³	-988 880 m ³

Les performances des réseaux de distribution

La performance des réseaux traduit l'importance des fuites et des pertes en eau lors de la distribution. Elle se mesure sur la base de deux indicateurs principaux :

- Le rendement (%) [P104.3], qui est la proportion des volumes mis en distribution (produits ou importés) qui arrivent à l'utilisateur final (consommés et comptabilisés, consommés mais non comptés, exportés, ou faisant partie des besoins du service). Un rendement de 100% signifie que le réseau est globalement étanche. Un rendement de 50% voudrait dire que, pour deux litres d'eau introduits dans le réseau, un seul bénéficie au service.
- L'indice linéaire de pertes en eau (m³/km/jour) [P106.3] quantifie le débit moyen annuel de fuites dans le réseau, sur un tronçon d'un kilomètre.
- L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] traduit l'importance des consommations autorisées non comptabilisées. Il quantifie ainsi non seulement le débit des fuites, mais aussi les volumes de service et les consommations sans comptage.

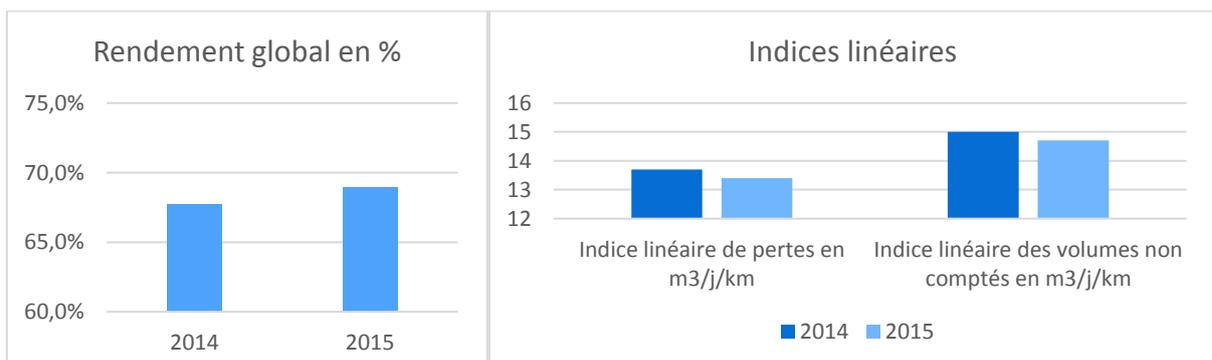
Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et des branchements et l'équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux.

Il convient de rappeler que les exigences réglementaires (décret du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable) imposent un rendement cible et un rendement minimal à respecter pour chaque service sous peine de risque de majoration de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau.

Les indicateurs clé du réseau de l'ensemble de l'Agglomération sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	2014	2015
Rendement global Agglomération [P104.3]	67,7 %	68,9 %
Indice linéaire de pertes Agglomération [P106.3]	13,7 m³/j/km	13,4 m³/j/km
Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3]	15,0 m³/j/km	14,7 m³/j/km
Volumes de pertes sur l'année	7 722 525 m³	7 576 606 m³



Pour améliorer la situation, un travail de recherche de fuite et de renouvellement de conduite et de branchement est régulièrement réalisé sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole. L'effort réalisé à la fois par les exploitants et par l'Agglomération permet de maîtriser les fuites pour 2015.

Les volumes de fuite sont en baisse significative, induisant ainsi un indice linéaire de pertes et un indice linéaire de volumes non comptés nettement meilleurs aux valeurs de 2014 (débit de fuite moyen inférieur).

En 2015, 487 interventions ont eu lieu sur le réseau, auxquelles il faut ajouter 724 interventions sur branchements et 3207 interventions sur compteurs.

L'agglomération a mis en place un réseau de compteurs de sectorisation, délimitant plus de 260 secteurs sur l'agglomération, afin de suivre les débits transitant dans le réseau et notamment les débits de fuite. La limitation des fuites passe aussi par la limitation des pressions, pour lesquels l'Agglomération a aussi investi par le passé.

Des outils de détection de fuite très élaborés sont mis en œuvre sur le territoire de l'Agglomération par les différents exploitants : corrélation acoustique entre deux points de contact, pré-localisation à poste fixe, utilisation de pré-localisateurs mobiles... Ces techniques complètent l'écoute au sol afin de localiser plus efficacement les fuites.

Le rendement est impacté par l'augmentation importante des consommations. Son amélioration est liée d'une part à un réseau plus performant, mais aussi au fait que les volumes facturés sont plus importants. Mathématiquement, à volume de pertes similaire, le rendement sera nettement meilleur si les abonnés consomment plus, alors que la performance du réseau est identique. **L'indice linéaire de pertes reste l'indicateur le plus pertinent pour décrire les performances d'un réseau, car il est indépendant des consommations d'eau.**

**Des performances de
réseau en progression
De 67,7 % à 68,9%**

La qualité de l'eau distribuée ([P101.1] et [P102.1])

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute (ressources), mais également de l'eau produite et de l'eau distribuée au robinet des usagers. Les analyses et contrôles sont réalisés par :

- L'Agence Régionale de sante (A.R.S.) pour le contrôle règlementaire,
- Le délégataire pour les analyses d'autosurveillance.

Les taux de conformité de l'eau que vous buvez représentés ci-dessous concernent le contrôle sanitaire règlementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé ainsi que l'autocontrôle réalisé par le délégataire. Par ailleurs, les résultats sont consultables en ligne par commune et par réseau de distribution sur le site www.sante.gouv.fr.

L'eau est globalement **de très bonne qualité en 2015**, hormis quelques analyses ponctuelles.

	[P101.1] Taux de conformité des eaux distribuées réalisés par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie			[P102.1] Taux de conformité des eaux distribuées par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
	2 013	2 014	2 015	2 013	2 014	2 015
MOYENNE NIMES METROPOLE	99,1%	100,0%	98,6%	99,4%	96,9%	98,8%

Les non-conformités microbiologiques constatées portaient sur le dépassement de la limite de qualité concernant la concentration sur les paramètres Entérocoques et Escherichia Coli pour la ville de Nîmes. Pour 4 non-conformités sur 5, les contre-analyses effectuées sont conformes et prouvent un retour à la normale. La Cinquième non-conformité provenait d'une interconnexion illicite entre un forage privé et le réseau d'eau potable.

Quelques dépassements ponctuels physico-chimiques concernent principalement les paramètres liés aux pesticides.

Nîmes Métropole agit, par des actions de sensibilisation, pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et travaille chaque année à la protection des captages d'eau potable.

Les travaux et les investissements

Les travaux réalisés en 2015

- Dans le cadre de travaux actés dans les Schémas Directeurs d'Eau Potable et d'Assainissement de Nîmes Métropole pour sécuriser l'alimentation d'eau potable des communes de LA CALMETTE, DIONS et SAINTE-ANASTASIE, un adducteur d'eau potable, d'environ 8 km, a été créé en 2015, entre LA CALMETTE - DIONS et SAINTE-ANASTASIE (en grande partie en tranchée commune avec le collecteur de transfert des EU), le financement étant assuré par Nîmes Métropole. En parallèle de ces travaux, le réseau d'adduction de DIONS, fortement endommagé lors des dernières épisodes cévenols, a été renouvelé et le réseau de distribution renforcé.

- Le réservoir du Mas d'Escattes, a été inauguré le 10 septembre 2015. Ce réservoir, composé de 2 cuves de 1000 m³ chacune, a été construit pour améliorer l'alimentation en eau potable de la ville de Nîmes.



Inauguration du réservoir du Mas d'Escattes (Septembre 2015).

Le taux de renouvellement des canalisations [P107.2]

Les travaux sur canalisations réalisés courant 2015 par Nîmes Métropole représentent **6,93 km** de canalisations, dont **1,5 km** d'extension de réseaux.

Le taux de renouvellement des canalisations mesure l'effort fait par Nîmes Métropole pour maintenir en état le réseau de canalisation : le patrimoine enterré.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé (sur les 5 dernières années) et la longueur totale du réseau.

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau	ND	ND	1 536 km	1 537 km	1546,6 km
Linéaire d'extensions	ND	ND	ND	1,72 km	1,5 km
Linéaire renouvelé / réhabilité / renforcé / dévoyé	5,82 km	9,39 km	14,34 km	6,74 km	5,43 km
Taux de renouvellement global de l'année	ND	ND	0,93%	0,44 %	0,35 %
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	ND	0,35%	0,48%	0,51%	0,54%

En moyenne sur les cinq dernières années, le renouvellement réalisé a concerné **0,54% du linéaire de réseau**.

Ce taux est en amélioration d'une année sur l'autre et démontre les investissements importants réalisés par l'Agglomération. L'effort pour le renouvellement des canalisations est maintenu chaque année par Nîmes Métropole.

Les aspects financiers de la gestion du service d'eau potable

Vue d'ensemble du budget eau potable de Nîmes Métropole en 2015

Le compte administratif 2015 présente la synthèse suivante :

<i>k€</i>	<i>EAU POTABLE</i>
Section d'exploitation	
Recettes réelles	9 637,3
dont subventions d'exploitation	50,1
dont produits de la facture	9 663,9
autres	-76,7
Dépenses réelles	4 542,1
dont charges générales	2 331,5
dont charges de personnel et frais assimilés	1 089,9
dont charges financières (intérêts)	960,5
autres	160,3
Solde de la section d'exploitation (op. réelles)	5 095,2
<i>Transfert à la section d'investissement (solde des op. d'ordre)</i>	<i>3 731,1</i>
Section d'investissement	
Recettes réelles	14 047,3
dont subventions d'investissement	2 920,4
dont dette souscrite	7 000,0
autres, dont réserves	4 126,9
Dépenses réelles	11 840,5
dont dépenses d'équipement	10 771,3
dont charges de remboursement de la dette (capital)	1 069,2
Solde de la section d'investissement (op. réelles)	2 206,8
<i>Transfert de la section d'exploitation (solde des op. d'ordre)</i>	<i>3 731,1</i>
Solde de l'année N	7 302,0

Ces comptes sont donc équilibrés, bénéficiaires car la totalité des investissements prévus n'a pu être réalisée dans le courant de l'année. On note que l'année 2015 a permis à l'agglomération d'investir plus de 10,7 Millions d'Euros dans le service de l'eau, ce qui reste conséquent. L'amortissement permet de financer 3,7 M€ d'investissements et de remboursements de la dette chaque année, et l'Agglomération peut procéder à un autofinancement complémentaire de l'ordre de 1,3 M€. La capacité d'investissement de l'Agglomération est donc importante, d'autant plus en 2015 où 7 M€ d'emprunts dopent les ressources pour l'investissement.

L'état de la dette de la Collectivité au 31 décembre 2015

L'état de la dette est le suivant :

<i>k€</i>	<i>EAU POTABLE</i>
<i>Dette</i>	
Encours de la dette au 31/12/N	32 086,5
Annuité de l'exercice	2 049,9
dont intérêts	980,8
dont capital	1 069,2
<i>Indicateurs</i>	
Epargne brute	5 095,2
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	6,3

La dette en 2015 est donc importante, et la durée d'extinction de la dette reste importante, sans être trop élevée. Cette durée ne doit en théorie pas dépasser 10 à 12 ans. L'annuité de la dette représente de l'ordre de 40% de l'épargne brute, et l'agglomération dispose encore d'une certaine marge pour un endettement supplémentaire si nécessaire.

Les recettes du service de l'Eau Potable

En 2015, les recettes globales perçues par l'agglomération ou ses fermiers sont de 25,2 M€HT. Les valeurs ci-dessous peuvent être constatées dans les rapports annuels des exploitants ou dans les rapports des régies. Les recettes sur le périmètre des 4 communes en régie représente 532,7 k€.

	Recettes collectivité	Recettes délégataire	Travaux à titre exclusifs et recettes accessoires	TOTAL
Nîmes métropole	9 621 083 €	14 482 246 €	1 089 558 €	25 192 887 €

Les recettes du service sont partagées comme suit, globalement :

- 38% pour l'Agglomération
- 62% pour les Délégués, en comptant parmi ces recettes les recettes liées aux travaux exclusifs (typiquement : branchements neufs) et les recettes accessoires (notamment liées à l'application du règlement du service).

Le Budget de l'Agglomération est en outre alimenté par différentes subventions dans le cadre des programmes d'investissements.

La tarification

Le tarif est instauré en contrepartie du service public de l'eau potable. Il est établi en fonction des charges du service et des programmes d'investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Le tarif en vigueur

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L'assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.

- **Qui perçoit l'argent de la facture d'eau potable ?**

- une part « Collectivité » de la redevance revient à l'Agglomération pour les travaux, et le cas échéant (régies) pour l'exploitation des installations,
- une part « Délégataire » de la redevance revient à la société SAUR ou Lyonnaise des Eaux, en fonction du secteur, en contrepartie des obligations du contrat de Délégation qu'ils ont signé, comprenant notamment l'exploitation du service,
- une part revenant à l'Agence de l'eau (dites « Préservation de la ressource » et « Lutte contre la pollution »)
- la TVA est appliquée à l'ensemble de la facture, et revient *in fine* à l'Etat.

Le tarif est déterminé par la délibération du 15 Décembre 2014 (annexée), qui fixe les valeurs suivantes à compter du 1^{er} Janvier 2015 :

<i>Délibération du 15 Décembre 2014</i>	<i>Tarif Eau et Assainissement, €/m3 (hors TVA)</i>	<i>Tarif Eau, €/m3 (hors TVA)</i>
Bernis, Bezouze, Bouillargues, Caveirac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Nîmes, Saint Gervasy, Sernhac, Caissargues, Clarensac, Langlade, Lédenon, Milhaud, Poulx, Rodilhan, Saint Côme et Maruéjols, Saint Dionisy, Saint Gilles, Sainte Anastasie	3,3896	2,0897
Cabrières	3,0857	1,9170
Dions	2,7554	1,6287
La Calmette, Saint Chaptès		1,7762
Redessan	2,3226	1,9446

Ainsi, les tarifs payés par l'abonné sont stables, même si les tarifs de chaque contrat de DSP sont variables et les tarifs de l'agence de l'eau évoluent dans le temps. La part collectivité est déduite de la part délégataire et des taxes de l'agence de l'eau, en prenant en considération le tarif global voté par l'agglomération. Elle sert principalement à réaliser des investissements sur le patrimoine de l'eau potable.

Le tarif unifié de l'eau potable est de 2,0897 € HT/m³, soit **2,2046 € TTC/m³** (TVA au taux de 5,5%).

Le prix de l'eau potable seule est dans la moyenne nationale, celle-ci étant à 2,00€ TTC/m³, 80% de la population bénéficiant d'un tarif compris entre 1,55€/m³ et 2,54€/m³.

Ce qu'il faut retenir de l'année 2015 pour le service d'eau potable

- ▲ **89 784 ABONNES, 15,5 MILLIONS DE M³ FACTURES**
- ▲ **UNE CONSOMMATION MOYENNE DE 172 m³/ABONNE,**
- ▲ **24,3 MILLIONS DE M³ PRODUITS, OU IMPORTES DEPUIS DES SERVICES D'EAU TIERS**
- ▲ **0,6 MILLIONS DE M³ EXPORTES VERS DES SERVICES TIERS**
- ▲ **1 546,6 KM DE RESEAU**
- ▲ **UNE GESTION DELEGUEE A DEUX OPERATEURS PRIVES (SAUR ET LYONNAISE DES EAUX) POUR 23 COMMUNES. 4 COMMUNES EN REGIE.**
- ▲ **UNE TRES BONNE QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.**
- ▲ **RENDEMENT DE RESEAU DE 68,9%, DES PERFORMANCES DE RESEAUX EN NETTE AMELIORATION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE.**
- ▲ **UN PRIX UNIFIE DE 2,2046 € TTC/M³ POUR L'EAU POTABLE, INCLUS DANS UNE FACTURE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE 3,6346 € TTC/M³, NETTEMENT INFERIEUR AUX DONNEES NATIONALES : 3,85 € TTC/M³ (DONNEES 2015 SISPEA PORTANT SUR L'ANNEE 2012).**

3. Le Service Public de l'Assainissement Collectif

Description du service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole

Description du patrimoine du service d'assainissement collectif

	Linéaire de Réseau (km)	Nb. de Postes de Relèvement	Nb. de stations d'épuration	Capacité de traitement (EH)
NIMES METROPOLE	1 022,7	83	20	338 800

L'équivalent-habitant

L'Équivalent-Habitant (EH) est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Le service d'assainissement collectif de Nîmes Métropole a pour mission d'assurer la collecte, le transport, et le traitement des eaux usées de l'Agglomération, en garantissant les rejets au milieu naturel.

Sa mission comprend 3 composantes majeures :

- Le traitement des eaux usées

Le traitement est assuré grâce à **20 stations d'épuration**, d'une capacité totale de **338 800 EH**. La station la plus importante étant celle de Nîmes avec une capacité de 230 000 EH et la station la plus petite étant celle de Dions avec une capacité de 700 EH.

Le type de traitement de l'ensemble des stations est un traitement à boues activées.

- La collecte des eaux usées

Nîmes Métropole compte **1 022,7 km de réseau**, et **83 postes de relevage/refoulement**.

- La gestion des abonnés du service

En 2015, le service comptait **79 475 abonnés**.

La plupart des communes de l'agglomération dispose d'une station de traitement qui lui est propre.

Deux communes sont raccordées à une station de traitement d'une collectivité tierce :

- Les effluents provenant de Bernis sont acheminés à une station implantée sur cette commune mais sous maîtrise d'ouvrage du SMTTEU de Bernis Aubord
- Les effluents de Générac sont acheminés à la station de Beauvoisin, sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM des Costières.

La station de Cabrières a été arrêtée en 2015 et les effluents sont traités sur la station de Marguerittes.



Station de Marguerittes

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années. Il porte sur les équipements de l'assainissement collectif.

La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de collecte des eaux usées. De 0 à 90, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 100 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine.

Le niveau de connaissance du patrimoine est de **102/120**. Il est resté égal à celui de 2014 pour chacun des périmètres de gestion. Le patrimoine de Nîmes Métropole est donc, pour l'essentiel des équipements connus, répertorié et inventorié.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, etc.).

Cette valeur n'a globalement pas évolué, et reste à sa valeur de 2014, évaluée à **90/120**. Toutefois on note que sur les secteurs Est et sur Garons, la valeur de cet indicateur a augmenté témoignant des efforts de la collectivité pour la quantification des déversements au milieu naturel.



STEP de Nîmes

L'organisation de la gestion du service de l'assainissement collectif

Nîmes Métropole gère les services de 4 communes en **régie** :

- Cabrières
- La Calmette
- Dions
- Saint-Chartes

La Communauté d'Agglomération délègue l'exploitation des services des 23 autres communes à des gestionnaires privés : les entreprises **Lyonnaise des Eaux**, **SAUR** et **Veolia Eau**. Les contrats de délégation, leur date d'entrée en vigueur ainsi que leur date d'échéance sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :



Contrat	Date d'échéance
Secteur Sud (Générac, Rodilhan, Saint-Gilles)	31/12/2019
Secteur Ouest (Saint-Côme-et-Maruéjols, Bernis, Clarensac, Saint-Dionisy, Caveirac, Langlade, Milhaud)	31/12/2019



Contrat	Date d'échéance
Sainte Anastasie	Juillet 2017
Marguerittes	31/12/2019
Lédenon	31/12/2019
Nîmes	31/12/2019



Contrat	Date d'échéance
Secteur Est (Bezouce, Bouillargues, Caissargues, Manduel, Poulx, Redessan, Saint Gervasy, Sernhac)	31/12/2019
Garons	31/12/2019

Le service public de l'assainissement collectif est principalement autofinancé par des redevances payées par les usagers. Pour les délégations, une part de ces redevances revient au délégataire, pour la gestion et l'exploitation des ouvrages, et une autre part revient à la collectivité pour le financement des investissements et ouvrages nouveaux du service.

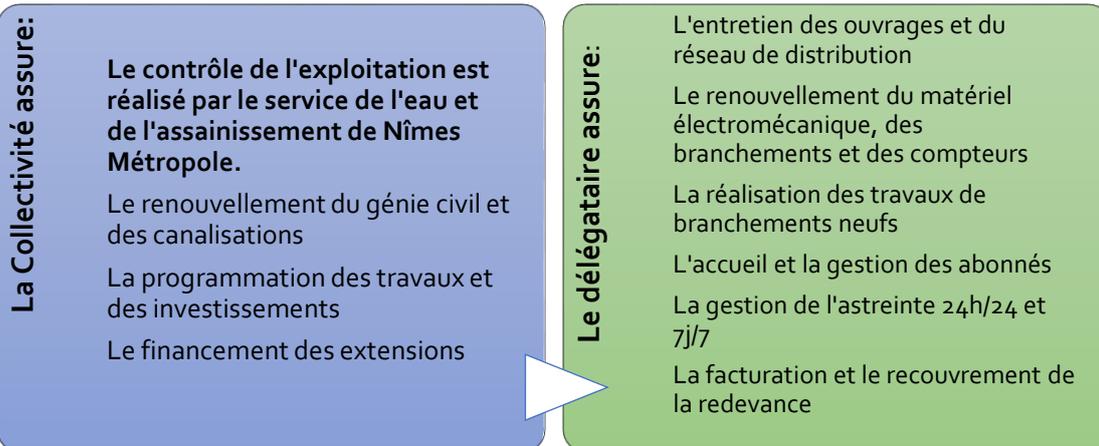
Définition de la délégation de service public

Dans ce mode de gestion, la collectivité confie à une entreprise spécialisée l'exécution du service tout en conservant la maîtrise de celui-ci.

Sur le territoire de la CA Nîmes Métropole, le mode de gestion déléguée choisi pour 23 de ses communes est l'affermage : le délégataire assure l'exploitation des installations et la gestion des abonnés

La répartition des responsabilités entre la Collectivité et les délégataires

En délégation de service public, la collectivité externalise l'exploitation des ouvrages (gestion quotidienne, entretien et renouvellement) tout en conservant la propriété et la responsabilité du patrimoine du service.



Comment contacter les différents acteurs du service de l'assainissement collectif ?

Pour l'ensemble des usagers :



Lyonnaise des Eaux vous reçoit dans son bureau d'accueil sur la commune de Calvaissou (30240), 10 rue de la Cave. Le bureau est ouvert au public le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'accueil téléphonique est assuré par le Centre de Relation Clientèle basé à Béziers du lundi à vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi de 8 heures à 13 heures. Ce centre est joignable aux numéros suivants :

- Pour toute demande ou réclamation ; 0977 408 408 (appel non surtaxé)
- Pour toutes les urgences techniques : 0977 401 124 (appel non surtaxé)

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique, le service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients 24h/24 et 7j/7.



SAUR assure son accueil physique de lundi au jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi, de 08h30 à 11h30 et de 14h à 17h. Les coordonnées de son bureau d'accueil sont : 71, Avenue Jean Jaurès, 30936 Nîmes.

L'accueil téléphonique est assuré de lundi au vendredi de 08h à 16h au numéro 04 30 62 10 01.

Le service d'urgence est joignable 24h/24 au numéro 04 30 62 10 09.



VEOLIA EAU vous accueille en ses locaux de Beaucaire – 44 rue de la Redoute. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30. Pour les questions relatives à l'abonnement au service, les abonnés peuvent contacter Veolia du Lundi au Vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h au 0969 323 552.

Pour tout débordement, obstruction, incident ou fait anormal, Veolia Eau est disponible 7j/7 et 24h/24 au 0969 323 552.



La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole permet à tous les usagers de s'obtenir des informations sur le service de l'assainissement collectif au quotidien.

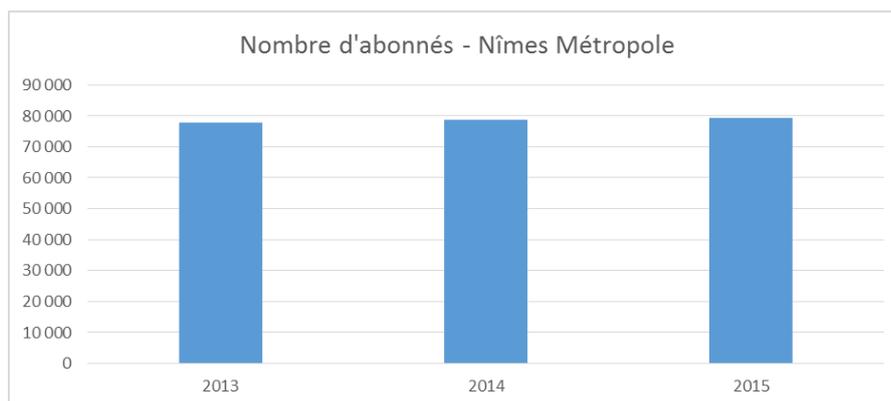
Ses coordonnées sont : 3, rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9.
Standard : 04 66 02 55 55

Ses horaires d'ouverture sont du lundi au jeudi de 08h à 12h30 et de 13h30 à 18h15, et le vendredi, de 08h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les données relatives aux usagers

Les abonnés du service Assainissement Collectif

Le service de distribution d'assainissement collectif de Nîmes Métropole dessert **79 475 abonnés**. Les tableaux et graphiques ci-dessous donnent l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble des communes du territoire.



	2013	2014	2015
Nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif	77 691	78 579	79 475

Le nombre d'abonnés progresse de 1,1% par rapport à 2014, ce qui correspond à la croissance sur la commune de Nîmes (+1,1%). La commune de Nîmes représente 52% des usagers.

79 475 abonnés en 2015

Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]

On peut noter que **89%** des 244 676 habitants recensés (2013) sur l'agglomération disposent du service de l'assainissement collectif.

P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	
NIMES METROPOLE	89%

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées de 89%

Les autorisations de déversement [D202.0]

On dénombre 35 établissements industriels qui disposent d'une autorisation de déversement de leurs effluents dans le réseau de collecte. Ils sont principalement situés sur la commune de Nîmes (30), puis à Bernis, Caveirac, Saint-Gilles et Sernhac.

	D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
NIMES METROPOLE	35

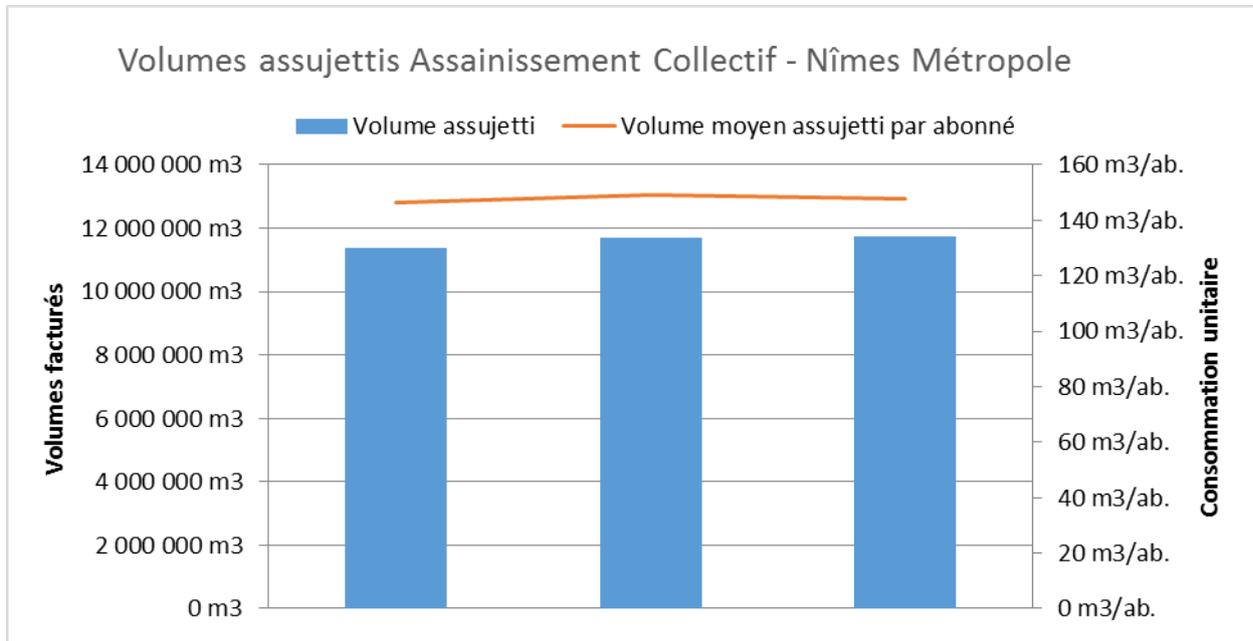
Les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P257.0], les taux de réclamations [P258.1]

Les taux de réclamation et d'impayés sont estimés aux valeurs suivantes, sur Nîmes Métropole, en 2015 :

	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P258.1 - Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)
NIMES METROPOLE	2,4%	0,1

Les volumes associés aux abonnés du service

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes assujettis à l'assainissement collectif, ainsi que le volume moyen assujetti (consommation unitaire).



	2013	2014	2015
Volumes assujettis (m³)	11 370 696	11 701 303	11 748 815

11 748 815 m³ assujettis à l'assainissement collectif en 2015

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif

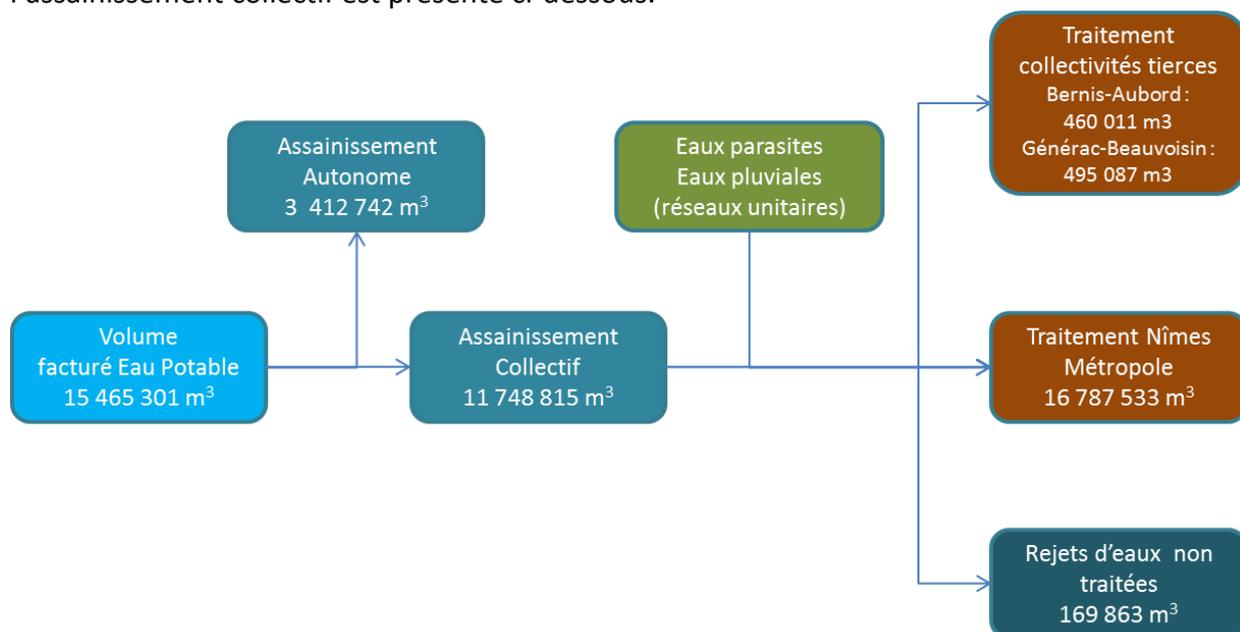
Les volumes assujettis à l'assainissement collectif correspondent aux volumes d'eau potable consommés par les usagers de l'assainissement collectif. Le volume moyen assujetti est de l'ordre de **148 m³ par abonné et par an**. Les plus basses valeurs sont proches de 75 m³, et le volume assujetti moyen peut aller jusqu'à 183 m³/abonné, sur la commune de Nîmes.

	2013	2014	2015
Volume moyen assujetti en m³/abonné	155	149	148

Le volume moyen assujetti à l'assainissement collectif, par abonné, est de 148 m³/an

Le bilan des volumes associés à l'assainissement collectif

Un graphique présentant les estimations des volumes d'eau collectés et traités par le service de l'assainissement collectif est présenté ci-dessous.



Le traitement des eaux usées

Les rendements épuratoires, la conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de leur performance aux prescriptions réglementaires [P203.3, P204.3, P205.3]

Les valeurs globales des rendements (en %) constatées sur l'agglomération sont les suivantes :

Capacité de traitement (EH)	Rendement DBO5	Rendement DCO	Rendement MES	Rendement NTK	Rendement NGL	Rendement Pt
338 800	99%	96%	97%	95%	17%	84%

Ces valeurs sont assez variables d'une station à l'autre, le détail est présenté en annexe.

Les stations de traitement des eaux usées ont pour rôle de réduire la pollution collectée avant de rejeter les effluents au milieu naturel. L'abattement de pollution se chiffre sur plusieurs paramètres, que sont la DCO : Demande Chimique en Oxygène (indicateur de pollution minérale), la DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (indicateur de pollution organique), et les MES : Matières en Suspension (particules solides). D'autres paramètres comme la pollution azotée (paramètre NTK), la pollution phosphorée (paramètre Pt) peuvent aussi être disponibles pour les stations les plus importantes compte-tenu que les milieux récepteurs sont classés sensibles à l'eutrophisation.

On note que les stations sont globalement bien dimensionnées, à l'exception de Sernhac pour laquelle la filière boue (déshydratation) est insuffisante et qui fait l'objet d'une étude en 2016. L'année 2015 a été relativement sèche, et a induit très peu de rejets sans traitement. A noter toutefois que les stations de Redessan et Clarensac subissent une charge hydraulique très importante au regard de leurs capacités, certainement en lien avec les questions d'eaux parasites. La station de La Calmette présente une non-conformité de ses performances de traitement concernant le paramètre MES (Matières en Suspension).

Les rendements sont relativement faibles sur la petite station de Dions (700 EH), mais un projet est en cours pour la mise en œuvre d'une nouvelle station intercommunale. Globalement, le système d'épuration est marqué par le bon fonctionnement de la station de la commune de Nîmes qui a un rendement en DBO5 de 99% et en DCO de 96%.

La station de Cabrières a été abandonnée en 2015.

Les rendements épuratoires constatés sont donc bons et les rejets conformes vis-à-vis de leurs arrêtés d'autorisation de rejets et de la réglementation en vigueur (arrêté du 21 juillet 2015).

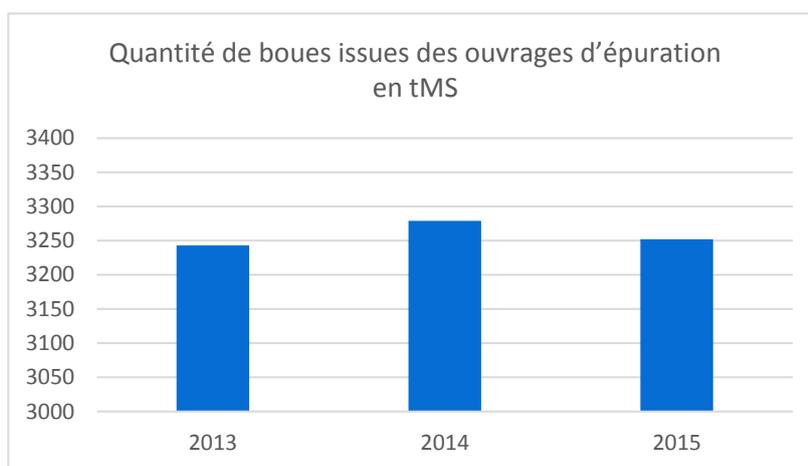
Les rejets de toutes les stations sont conformes à la réglementation à 100%. En fonction de la capacité des stations, un certain nombre d'analyses non-conformes est prévu par la réglementation.

Les performances de toutes les unités de traitement sont conformes à 100% (hormis la Calmette).

La production de boues [D203.1] et les sous-produits d'épuration, Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]

Les sous-produits d'épuration sont détaillés en annexe. L'indicateur **D203.1** « quantité de boues issues des ouvrages d'épuration » est de **3 261 tMS** (tonnes de matière sèche), et correspond globalement à la pollution abattue par les unités de traitement de l'agglomération.

	2013	2014	2015
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 243 tMS	3 279 tMS	3 261 tMS
Taux de boues évacué selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%



Le taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (**P206.3**) est de **100%**.

La principale destination des boues est la valorisation en agriculture. Elles sont envoyées sur des plateformes de compostage où elles sont mélangées avec des déchets verts pour former du compost normé.

La production de boues est très stable d'une année sur l'autre, montrant un fonctionnement normal des installations. La station de Nîmes produit, à elle seule, 2 204 tMS de boues.

Les performances des réseaux de collecte

La performance des réseaux de collecte se traduit au travers de deux indicateurs, le nombre de débordements et le nombre de « points noirs » du réseau de collecte.

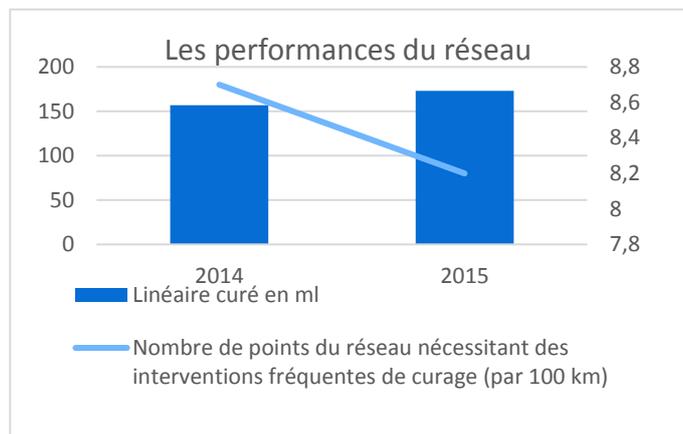
	Linéaire de Réseau (km)	P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
NIMES METROPOLE	1 022,7	0,0	8,2

Aucun des exploitants du service n'a déclaré de débordement dans les locaux des usagers, cet indicateur de performance (P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers) a donc une valeur nulle. La responsabilité des délégataires est engagée sur ce sujet. Structuellement, le réseau peut présenter un certain nombre de sites à pente faible, où la conception même du réseau fait en sorte qu'il est nécessaire de procéder à un curage fréquent. Ces « points noirs » se traduisent dans l'indicateur ci-contre.

L'indicateur **P252.2** admet donc pour 2015 la valeur moyenne sur le territoire de **8,2 points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau**. Cet indicateur est en baisse par rapport à 2014 où il avait été évalué à 8,7 points noirs/100 km de réseau.

	Linéaire de Réseau (km)	Nombre de Postes de Relèvement	Linéaire curé - préventif (km)	soit en %	Nombre de désobstructions de branchements	soit par 1000 usagers	Nombre de désobstructions de réseau	soit par 100 km
NIMES METROPOLE	1 022,7	83	173,1	17%	2428	31	1048	102,5

On observe un nombre de désobstructions très important (en moyenne **environ 1 désobstruction de réseau par an et par km**), malgré un curage préventif représentant en moyenne **17% du linéaire du réseau** (soit la totalité du réseau tous les 6 ans).



	2014	2015
Linéaire curé	157 km	173 km
Nombre de désobstructions sur branchement	2 228	2 428
Nombre de désobstructions sur canalisation	1 195	1 048
P 251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,02	0,00
P 252.2 Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (par 100 km)	8,7	8,2

Les efforts sont **en progression** pour le libre écoulement des effluents.

Les travaux

Les investissements neufs

Dans le cadre des Schémas Directeurs d'Eau Potable et d'Assainissement de Nîmes Métropole, des travaux sont prévus pour mettre aux normes, fiabiliser et augmenter les capacités de traitement des stations d'épuration des communes de La Calmette, Dions et Sainte Anastasie en créant en première phase un collecteur de transfert des EU et en seconde phase une station d'épuration intercommunale de deux files de 4 500 EH.

En 2015 un **collecteur de transfert des Eaux usées**, d'environ 7 km, a ainsi été réalisé entre LA CALMETTE - DIONS et SAINTE-ANASTASIE, y compris ouvrages associés tel que deux postes de refoulement et trois franchissements de cours d'eau

L'Agence de l'eau a financé 30 % des travaux pour la réalisation du collecteur de transfert des eaux usées. Les travaux pour la construction de la future station d'épuration sont également subventionnés à 30% par l'Agence de l'eau. Le service de l'Assainissement de Nîmes Métropole a financé les 70% restants.



Le taux de renouvellement des canalisations [P253.2]

Cet indicateur mesure l'effort fait par Nîmes Métropole pour maintenir en état le réseau de canalisation : le patrimoine enterré.

Nîmes Métropole a réalisé en 2015 les travaux présentés ci-dessous, représentant 6,5 km de renouvellement ou d'extensions de canalisations.

Le taux de renouvellement est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de distribution renouvelé sur la longueur totale du réseau.

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de réseau	990 km	1 011 km	1 014 km	1 020 km	1 022,7 km
Linéaire d'extensions	ND	ND	ND	5,68 km	1,23 km
Linéaire renouvelé/réhabilité/renforcé	3,03 km	5,26 km	7,79 km	6,88 km	5,27 km
Taux de renouvellement global de l'année	0,31%	0,52%	0,77%	0,68 %	0,52 %
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	0,54%	0,48%	0,55%

En moyenne sur les cinq dernières années, le renouvellement réalisé a concerné **0,55% du linéaire de réseau**.

Ce taux est en amélioration d'une année sur l'autre et démontre les investissements importants réalisés par l'Agglomération.

L'agglomération poursuit donc ses efforts en matière de renouvellement des canalisations vétustes ou endommagées.

L'engagement environnemental

Installation de 4 ruches à la STEP de Nîmes

A l'initiative de SAUR et avec le soutien de Nîmes Métropole, quatre ruches ont été implantées sur le site de la station d'épuration de Nîmes, valorisant les activités complémentaires sur le site de la station et développant ainsi l'image d'un environnement sain.



La première récolte de septembre a atteint une production de 35 kg environ de miel.

La tarification

Le tarif en vigueur

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d'assainissement collectif.

Il est établi en fonction des charges du service public de l'assainissement collectif et des programmes d'investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**

L'assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager. Cette assiette peut être ajustée dans la mesure où l'usager fait la preuve que les volumes n'ont pas été rejetés au réseau d'assainissement (exemple : fuite souterraine).

- **Qui perçoit l'argent de la facture d'assainissement collectif ?**

- une part « Collectivité » de la redevance revient à l'Agglomération pour les travaux, et le cas échéant (régies) pour l'exploitation des installations
- une part « Délégataire » de la redevance revient à la société Veolia Eau, SAUR ou Lyonnaise des Eaux, en fonction du secteur, en contrepartie des obligations du contrat de Délégation qu'ils ont signé, comprenant notamment l'exploitation du service
- une part revenant à l'Agence de l'eau (dite « Modernisation des réseaux de collecte »)
- la TVA est appliquée à l'ensemble de la facture, et revient *in fine* à l'Etat (au taux de 10%).

Le tarif est déterminé par la délibération du 15 Décembre 2014 (annexée), qui fixe les valeurs suivantes à compter du 1^{er} Janvier 2015 :

<i>Délibération du 15 Décembre 2014</i>	<i>Tarif Eau et Assainissement, €/m³ (hors TVA)</i>	<i>Tarif Assainissement, €/m³ (hors TVA)</i>
Bernis, Bezouze, Bouillargues, Caveirac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Nîmes, Saint Gervasy, Sernhac, Caissargues, Clarensac, Langlade, Lédenon, Milhaud, Poulx, Rodilhan, Saint Côme et Maruéjols, Saint Dionisy, Saint Gilles, Sainte Anastasie	3,3896	1,3000
Cabrières	3,0857	1,1687
Dions	2,7554	1,1267
La Calmette, Saint Chaptès		0,9792
Redessan	2,3226	1,3281

Ainsi, les tarifs payés par l'abonné sont stables, même si les tarifs de chaque contrat de DSP est variable et les tarifs de l'agence de l'eau évoluent dans le temps : la part collectivité est constituée par le complémentaire de la part délégataire et des taxes de l'agence de l'eau, en prenant en considération le tarif global voté par l'agglomération.

Le tarif unifié de l'assainissement collectif est de 1,3000 € HT/m³, soit **1,4300 € TTC/m³** (TVA au taux de 10%), **il a été décidé par le Conseil Communautaire.**

Le prix moyen national s'élève à 1,85€TTC/m³, 80% de la population bénéficiant d'un prix compris entre 1,24 €/m³ et 2,59€/m³.

Les aspects financiers de la gestion du service d'assainissement collectif

Vue d'ensemble du budget assainissement de Nîmes Métropole en 2015

Le compte administratif 2015 présente la synthèse suivante :

k€	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Section d'exploitation	
Recettes réelles	7 287,1
dont subventions d'exploitation	1 922,0
dont produits de la facture	5 326,9
autres	38,2
Dépenses réelles	3 407,7
dont charges générales	744,4
dont charges de personnel et frais assimilés	1 084,7
dont charges financières (intérêts)	933,9
autres	644,7
Solde de la section d'exploitation (op. réelles)	3 879,4
<i>Transfert à la section d'investissement (solde des op. d'ordre)</i>	<i>2 300,1</i>
Section d'investissement	
Recettes réelles	9 145,2
dont subventions d'investissement	1 165,2
dont dette souscrite	2 300,0
autres, dont réserves	5 680,0
Dépenses réelles	9 875,1
dont dépenses d'équipement	8 292,9
dont charges de remboursement de la dette (capital)	1 582,2
Solde de la section d'investissement (op. réelles)	-729,9
<i>Transfert de la section d'exploitation (solde des op. d'ordre)</i>	<i>2 300,1</i>
Solde de l'année N	3 149,5

Ces comptes sont donc équilibrés. On note que l'année 2015 a permis à l'agglomération d'investir plus de 9,2 Millions d'Euros dans le service de l'assainissement collectif, ce qui reste conséquent. L'amortissement permet de financer 2,3 M€ d'investissements et de remboursements de la dette chaque année, et l'Agglomération peut procéder à un autofinancement complémentaire de l'ordre de 1,5 M€. La capacité d'investissement de l'Agglomération est donc importante, d'autant plus en 2015 où 2,3 M€ d'emprunts dopent les ressources pour l'investissement.

L'état de la dette de la Collectivité au 31 décembre 2015

L'état de la dette est le suivant :

<i>k€</i>	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Dette	
Encours de la dette au 31/12/N	25 524,8
Annuité de l'exercice	2 537,2
dont intérêts	955,0
dont capital	1 582,2
Indicateurs	
Epargne brute	3 879,4
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	6,6

La dette en 2015 est donc importante, et la durée d'extinction de la dette reste importante, sans être trop élevée. Cette durée ne doit en théorie pas dépasser 10 à 12 ans. L'annuité de la dette représente de l'ordre de 65% de l'épargne brute, et il reste peu de marge de manœuvre pour un endettement supplémentaire si nécessaire.

Les recettes du service de l'Assainissement Collectif

En 2015, les recettes globales perçues par l'agglomération ou ses fermiers sont de 14,3 M€HT. Les valeurs ci-dessous peuvent être constatées dans les rapports annuels des exploitants.

Commune	Recettes collectivité	Recettes délégataire	Travaux à titre exclusif et recettes accessoires	TOTAL
NIMES METROPOLE	4 678 021	8 007 823	1 647 677	14 333 521

Les recettes du service sont partagées comme suit, globalement :

- 33% pour l'Agglomération
- 67% pour les Déléataires, en comptant parmi ces recettes les recettes liées aux travaux exclusifs (typiquement : branchements neufs) et les recettes accessoires (notamment liées à l'application du règlement du service).

Le Budget de l'Agglomération est en outre alimenté par les Primes pour épuration versées par l'Agence de l'Eau, ainsi que par différentes subventions dans le cadre des programmes d'investissements.

Ce qu'il faut retenir de l'année 2015 pour le service d'assainissement collectif

- ▲ 79 475 ABONNES, 11,75 MILLIONS DE M³ FACTURES.
- ▲ 16,8 MILLIONS DE M³ TRAITES.
- ▲ DES STATIONS DE TRAITEMENT PERFORMANTES.
- ▲ 1 022,7 KM DE RESEAU ET 83 POSTES DE RELEVAGE/REFOULEMENT
- ▲ UNE GESTION DELEGUEE A TROIS OPERATEURS PRIVES (VEOLIA, SAUR ET LYONNAISE DES EAUX) POUR 23 COMMUNES. 4 COMMUNES EN REGIE.
- ▲ DES RESEAUX BIEN ENTRETENUS
- ▲ UN PRIX UNIFIE DE 1,4300 €TTC/M³ POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, INCLUS DANS UNE FACTURE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE 3,6346 €TTC/M³, NETTEMENT INFERIEUR AUX DONNEES NATIONALES : 3,85 €TTC/M³ (DONNEES 2015 SISPEA PORTANT SUR L'ANNEE 2012).

4. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Nîmes Métropole constitue l'autorité compétence en matière d'assainissement non collectif sur les 27 communes de la collectivité.

Nîmes Métropole a créé son Service d'Assainissement non Collectif (SPANC) géré en régie, et ponctuellement renforcée par un prestataire de service, par délibération du 14 décembre 2006. Il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2007.

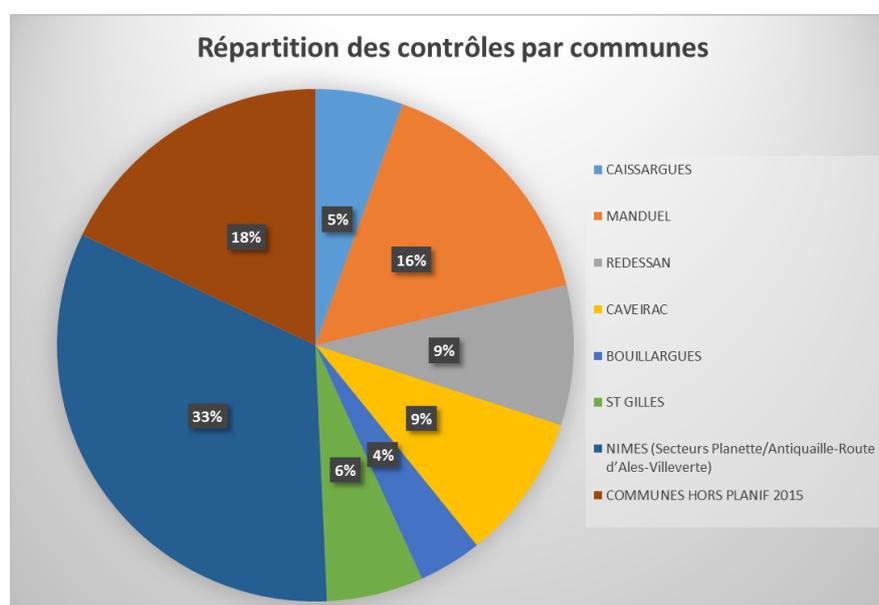
L'assainissement non collectif peut se définir comme « tout système d'assainissement individuel effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ».



Les contrôles

Le **nombre d'installations contrôlées** depuis la création du SPANC s'élève à **9 698**.

	NIMES METROPOLE		
	2013	2014	2015
Données d'exploitation			
PATRIMOINE et CONTRÔLES			
Nombre d'installations d'assainissement non collectif	9521	9587	9698
Nombre d'installations d'assainissement non collectif contrôlées	1231	749	1050
Contrôle diagnostic de l'existant	46	81	64
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien	1185	668	986
Vérification de la conception des travaux	234	267	227
Pour une installation nouvelle	86	93	90
Pour une installation réhabilitée	148	174	137
Vérification de l'exécution des travaux	182	192	154
Pour une installation nouvelle	69	66	47
Pour une installation réhabilitée	113	126	107



Volet réglementaire - Les arrêtés d'application

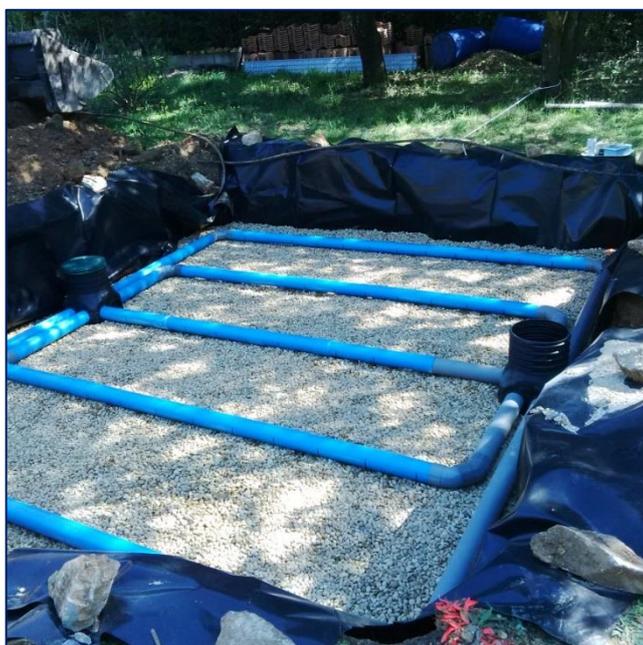
La fin d'année 2009 s'est achevée sur la publication des arrêtés d'application de la LEMA :

- Arrêté du 7 septembre 2009, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5,
- Arrêté du 7 septembre 2009, définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.
- Arrêté ministériel du 27 avril 2012, définissant les modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Nîmes Métropole a procédé de 2007 à 2012 au diagnostic des installations d'assainissement non collectif recensées sur le territoire des 27 communes. Depuis fin 2011, un nouveau contrôle périodique a été mis en œuvre, conformément à l'obligation qui incombe aux collectivités. Ce contrôle s'adresse à la totalité des installations présentes sur le territoire déjà contrôlées, soit au titre du diagnostic initial, soit au titre du contrôle de conception / réalisation.

L'état qualitatif et quantitatif du parc connu au 31/12/2015 est présenté ci-après, sur la base des critères fixés par l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 :

	NIMES METROPOLE		
	2013	2014	2015
SITUATION DE CONFORMITE (attention changement de grille de classement ; impact significatif à compter de 2014)			
Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	1051	986	942
Installations jugées en « état d'usage » (non-conforme mais ne présentant pas de risque avéré)	3014	7921	7922
Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	5456	680	834



Indicateurs sur les programmes d'aide à la réhabilitation

Nîmes Métropole s'est engagée en 2009 aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour aider financièrement et accompagner les propriétaires d'installations jugées à risque(s) à entreprendre la réhabilitation de leur dispositif. Une réhabilitation se définit comme une opération de mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif

En 2015 Nîmes Métropole a poursuivi son partenariat avec l'Agence de l'Eau. Ainsi, les propriétaires d'installations éligibles se sont engagés par convention avec la collectivité et ont mandaté celle-ci afin de percevoir pour leur compte, puis leur reverser, une aide forfaitaire de 2600€ dans le cadre du 9ème programme de l'agence de l'eau et de 3000€ dans le cadre du 10ème programme de l'agence de l'eau.

Les programmes de réhabilitation sont les suivants :

Programme d'aide à la réhabilitation		Etat du programme	Nombre d'opérations inscrites	Taux de réalisation au 31/12/2015	Réalisations en 2015	Montants mandatés au titre du programme
IXème programme	1	Clôturé	50	82%	0	106 600 €
	2	En cours de clôture	87	44%	3	111 800 €
	3		121	25%	9	78 000 €
Xème programme	4	En cours	65	60%	6	117 000 €
	5	Clôturé	17	100%	0	51 000 €
	6	En cours	41	71%	26	87 000 €
	7	En cours de conventionnement	17	0%	0	0 €
TOTAL			398		44	551 400 €

Les indicateurs règlementaires

Les indicateurs règlementaires pour l'assainissement non collectif sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	NIMES METROPOLE		
	2013	2014	2015
Indicateurs descriptifs			
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (D301.0)		26693	
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	110	110	110
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20	20
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	10	10	10
Indicateurs de performance (attention changement de grille de classement ; impact significatif à compter de 2014)			
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	64%	7%	8%
Dont taux d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	NR	7%	8%

Le Service de l'ANC reste donc organisé de manière similaire en ce qui concerne les missions exercées. Le taux d'équipements conformes n'évolue pas significativement (en dehors de la « marche » visible entre 2013 et 2014, en lien avec une modification de la grille de classement des dispositifs conformes).

Le bilan financier

Le bilan financier du service est présenté comme suit :

	NIMES METROPOLE		
	2013	2014	2015
Bilan financier			
Recettes	405 829 €	356 673 €	297 135 €
Recettes d'exploitation issues du contrôle des installations	228 378 €	195 400 €	219 558 €
Autres recettes	177 451 €	161 273 €	77 577 €
Charges	323 676 €	348 738 €	312 194 €

Le service de l'assainissement non collectif présente une section d'exploitation uniquement, la section d'investissement est vierge. La section d'exploitation est comme suit :

<i>k€</i>	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Section d'exploitation	
Recettes réelles	297,1
dont subventions d'exploitation	77,1
dont produits de la facture	219,6
autres	0,4
Dépenses réelles	303,0
dont charges générales	53,2
dont charges de personnel et frais assimilés	124,2
dont charges financières (intérêts)	0,0
autres	125,6
Solde de la section d'exploitation (op. réelles)	-5,9
Transfert à la section d'investissement (solde des op. d'ordre)	9,2

Les tarifs

Le tarif appliqué à l'utilisateur disposant d'un système d'assainissement individuel est un forfait, facturé à l'abonné sur la seconde facture de l'année. Chaque système d'assainissement individuel est soumis à un contrôle de bon fonctionnement (CBF) au maximum tous les 8 ans.

Prestation	Montant de la redevance HT	Qui est concerné?	Fréquence
Redevance pour le contrôle de conception et le contrôle de réalisation	210 €	Le porteur d'un projet d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif	Par projet, à l'émission de l'avis sur la conception du projet
Redevance pour le contrôle diagnostic de l'installation	92 €	Le propriétaire du bâti équipé d'un assainissement non collectif	1 seule fois
Redevance pour le contrôle d'une installation sur demande expresse	210 €	Le propriétaire du bâti équipé d'un assainissement non collectif	Par contrôle
Redevance pour le contrôle de bon fonctionnement	14,07 €	L'utilisateur du dispositif assainissement non collectif (à défaut : le propriétaire).	Coût annualisé

Les taux de TVA varient selon le type de contrôle : le contrôle d'une installation ancienne, l'entretien ou les travaux de réhabilitation sont facturés avec un taux de TVA réduit, de 10%, alors que les autres prestations sont frappées de TVA au taux normal (20%).

Ce qu'il faut retenir de l'année 2015 pour le service d'assainissement non collectif

- ▲ **PRESQUE 9 700 INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME.**
- ▲ **PLUS DE 1 400 CONTROLES EFFECTUES DANS L'ANNEE 2015 (DIAGNOSTIC, BON FONCTIONNEMENT, CONCEPTION, EXECUTION).**
- ▲ **UN SOUTIEN AUX PARTICULIERS POUR LA REHABILITATION, EN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU, AYANT PERMIS DE FINANCER 44 PROJETS EN 2015.**

Annexes

1 – Annexes Eau Potable

1- Patrimoine du service

Commune	Forages	Réservoirs	Capacité de stockage	Surpresseurs / Reprise	Linéaire du réseau
Bernis	1 (+ 1 pas en service)	1	1 000 m3	0	28,9 km
Bezouce	1	1	1 000 m3	1	20,8 km
Bouillargues	1	1	600 m3	1	56,0 km
Cabrières	2	2	700 m3	1	19,5 km
Caissargues	1	1	1 000 m3	1	33,9 km
Caveirac	0	2	1 600 m3	0	38,6 km
Clarensac	0	1	1 100 m3	0	28,4 km
Dions	2	1	200 m3	0	7,7 km
Garons	0	2	1 500 m3	1	40,3 km
Générac	0	3	1 800 m3	1	32,0 km
La Calmette	2	1	1 100 m3	0	19,3 km
Langlade	0	2	2 000 m3	1	23,5 km
Lédenon	2	1	500 m3	1	22,4 km
Manduel	2	2	1 390 m3	1	48,5 km
Marguerittes	4	3	3 000 m3	1	58,7 km
Milhaud	1	1	2 000 m3	0	33,0 km
Nîmes	2	14	59 302 m3	18	692,3 km
Poulx	1	2	2 000 m3	3	42,2 km
Redessan	1	1	1 000 m3	0	27,4 km
Rodilhan	0	1	750 m3	2	20,3 km
Saint Chaptès	0	2	1 500 m3	1	17,9 km
Saint Côme et Maruéjols	0	1	300 m3	0	10,8 km
Saint Dionisy	0	1	2 000 m3	0	9,9 km
Sernhac	1	2	700 m3	1	12,8 km
St Gervasy	1	1	500 m3	1	16,9 km
St Gilles	0	2	1 800 m3	3	156,3 km
Ste Anastasie	1	2	400 m3	0	28,6 km
ENSEMBLE	26	54	90 742 m3	39	1 546,6 km

2- Abonnés Eau Potable : répartition par commune

Nombre d'abonnés	2 013	2 014	2 015
Bernis	1 303	1 339	1 338
Bezouce	991	1 005	1 018
Bouillargues	2 498	2 522	2 532
Cabrières	596	605	610
Caissargues	1 699	1 854	1 842
Caveirac	1 643	1 654	1 775
Clarensac	1 657	1 664	1 697
Dions	395	396	397
Garons	1 836	1 894	1 913
Générac	1 739	1 775	1 746
La Calmette	932	935	980
Langlade	999	1 001	1 016
Lédenon	650	666	666
Manduel	2 385	2 560	2 645
Marguerittes	3 453	3 524	3 549
Milhaud	2 236	2 256	2 298
Nîmes	48 867	49 141	49 689
Poulx	1 547	1 572	1 602
Redessan	1 489	1 533	1 533
Rodilhan	1 158	1 159	1 160
Saint Chaptès	811	816	826
Saint Côme et Maruéjols	372	375	386
Saint Dionisy	412	420	436
Sernhac	570	597	609
St Gervasy	636	671	700
St Gilles	6 044	6 074	6 018
Ste Anastasie	786	791	803
TOTAL	87 704	88 799	89 784

3- Volumes Eau Potable

Volume facturé	2 013	2 014	2 015	Evolution 2014-2015
Bernis	129 367 m ³	124 262 m ³	136 830 m ³	10,1%
Bezouce	103 543 m ³	99 008 m ³	105 179 m ³	6,2%
Bouillargues	258 072 m ³	299 886 m ³	322 099 m ³	7,4%
Cabrières	96 428 m ³	90 829 m ³	87 968 m ³	-3,1%
Caissargues	218 129 m ³	217 107 m ³	271 068 m ³	24,9%
Caveirac	222 281 m ³	235 089 m ³	241 382 m ³	2,7%
Clarensac	205 728 m ³	204 022 m ³	199 915 m ³	-2,0%
Dions	37 077 m ³	28 038 m ³	30 866 m ³	10,1%
Garons	223 296 m ³	223 149 m ³	288 235 m ³	29,2%
Générac	146 631 m ³	210 159 m ³	196 629 m ³	-6,4%
La Calmette	131 298 m ³	137 363 m ³	121 029 m ³	-11,9%
Langlade	176 987 m ³	171 363 m ³	182 734 m ³	6,6%
Lédenon	95 031 m ³	89 649 m ³	77 510 m ³	-13,5%
Manduel	253 727 m ³	264 451 m ³	292 746 m ³	10,7%
Marguerittes	391 822 m ³	396 654 m ³	394 383 m ³	-0,6%
Milhaud	248 734 m ³	258 154 m ³	251 232 m ³	-2,7%
Nîmes	10 022 964 m ³	9 615 950 m ³	10 379 904 m ³	7,9%
Poux	354 094 m ³	276 064 m ³	298 697 m ³	8,2%
Redessan	132 717 m ³	164 898 m ³	168 559 m ³	2,2%
Rodilhan	265 360 m ³	148 645 m ³	140 137 m ³	-5,7%
Saint Chaptès	96 605 m ³	117 140 m ³	89 277 m ³	-23,8%
Saint Côme et Maruéjols	41 483 m ³	40 984 m ³	35 693 m ³	-12,9%
Saint Dionisy	55 874 m ³	61 384 m ³	66 804 m ³	8,8%
Sernhac	49 134 m ³	54 918 m ³	56 805 m ³	3,4%
St Gervasy	58 002 m ³	59 184 m ³	82 735 m ³	39,8%
St Gilles	516 287 m ³	838 947 m ³	850 300 m ³	1,4%
Ste Anastasie	90 948 m ³	92 873 m ³	96 585 m ³	4,0%
TOTAL	14 621 619 m³	14 520 170 m³	15 465 301 m³	6,5%

Consommation unitaire	2 013	2 014	2 015
Bernis	99 m ³ /ab.	93 m ³ /ab.	102 m ³ /ab.
Bezouce	104 m ³ /ab.	99 m ³ /ab.	103 m ³ /ab.
Bouillargues	103 m ³ /ab.	119 m ³ /ab.	127 m ³ /ab.
Cabrières	162 m ³ /ab.	150 m ³ /ab.	144 m ³ /ab.
Caissargues	128 m ³ /ab.	117 m ³ /ab.	147 m ³ /ab.
Caveirac	135 m ³ /ab.	142 m ³ /ab.	136 m ³ /ab.
Clarensac	124 m ³ /ab.	123 m ³ /ab.	118 m ³ /ab.
Dions	94 m ³ /ab.	71 m ³ /ab.	78 m ³ /ab.
Garons	122 m ³ /ab.	118 m ³ /ab.	151 m ³ /ab.
Générac	84 m ³ /ab.	118 m ³ /ab.	113 m ³ /ab.
La Calmette	141 m ³ /ab.	147 m ³ /ab.	123 m ³ /ab.
Langlade	177 m ³ /ab.	171 m ³ /ab.	180 m ³ /ab.
Lédenon	146 m ³ /ab.	135 m ³ /ab.	116 m ³ /ab.
Manduel	106 m ³ /ab.	103 m ³ /ab.	111 m ³ /ab.
Marguerittes	113 m ³ /ab.	113 m ³ /ab.	111 m ³ /ab.
Milhaud	111 m ³ /ab.	114 m ³ /ab.	109 m ³ /ab.
Nîmes	205 m ³ /ab.	196 m ³ /ab.	209 m ³ /ab.
Poux	229 m ³ /ab.	176 m ³ /ab.	186 m ³ /ab.
Redessan	89 m ³ /ab.	108 m ³ /ab.	110 m ³ /ab.
Rodilhan	229 m ³ /ab.	128 m ³ /ab.	121 m ³ /ab.
Saint Chaptès	119 m ³ /ab.	144 m ³ /ab.	108 m ³ /ab.
Saint Côme et Maruéjols	112 m ³ /ab.	109 m ³ /ab.	92 m ³ /ab.
Saint Dionisy	136 m ³ /ab.	146 m ³ /ab.	153 m ³ /ab.
Sernhac	86 m ³ /ab.	92 m ³ /ab.	93 m ³ /ab.
St Gervasy	91 m ³ /ab.	88 m ³ /ab.	118 m ³ /ab.
St Gilles	85 m ³ /ab.	138 m ³ /ab.	141 m ³ /ab.
Ste Anastasie	116 m ³ /ab.	117 m ³ /ab.	120 m ³ /ab.
MOYENNE	167 m³/ab.	164 m³/ab.	172 m³/ab.

Commune	Volume produit			Volume importé			Volume exporté		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Bernis	10 m3	0 m3	0 m3	198 558 m3	178 064 m3	204 563 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Bezouce	202 396 m3	147 218 m3	156 856 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Bouillargues	0 m3	0 m3	0 m3	495 483 m3	387 359 m3	456 666 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Cabrières	146 467 m3	137 588 m3	151 067 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Caissargues	370 572 m3	368 637 m3	389 946 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Caveirac	0 m3	0 m3	0 m3	352 553 m3	318 092 m3	337 606 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Clarensac	0 m3	0 m3	0 m3	320 773 m3	303 858 m3	305 546 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Dions	81 201 m3	87 717 m3	86 813 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Garons	0 m3	0 m3	0 m3	399 394 m3	385 709 m3	426 516 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Générac	404 673 m3	524 304 m3	539 344 m3	0 m3	0 m3	0 m3	213 907 m3	241 994 m3	233 579 m3
La Calmette	177 636 m3	210 429 m3	232 839 m3	13 311 m3	35 125 m3	25 954 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Langlade	0 m3	0 m3	0 m3	269 526 m3	253 613 m3	251 173 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Lédénou	126 668 m3	150 015 m3	149 614 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	24 991 m3	26 400 m3
Manduel	292 876 m3	242 306 m3	295 242 m3	187 668 m3	161 973 m3	131 559 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Marguerittes	545 589 m3	559 079 m3	553 871 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Milhaud	423 968 m3	452 155 m3	390 313 m3	7 183 m3	6 394 m3	3 371 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Nîmes	14 989 480 m3	14 368 930 m3	14 859 938 m3	1 793 439 m3	1 529 755 m3	1 985 263 m3	643 014 m3	766 114 m3	728 901 m3
Poullx	418 441 m3	382 053 m3	415 352 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Redessan	229 708 m3	223 479 m3	134 895 m3	0 m3	10 898 m3	109 173 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Rodilhan	0 m3	0 m3	0 m3	265 360 m3	254 042 m3	210 773 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Chaptès	0 m3	0 m3	0 m3	130 665 m3	117 140 m3	142 370 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Côme et Maruéjols	0 m3	0 m3	0 m3	63 594 m3	61 151 m3	47 277 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Saint Dionisy	0 m3	0 m3	0 m3	78 313 m3	87 876 m3	88 999 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Sernhac	111 406 m3	87 690 m3	51 744 m3	0 m3	24 991 m3	26 400 m3	0 m3	0 m3	0 m3
St Gervasy	98 184 m3	99 479 m3	104 729 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
St Gilles	1 121 703 m3	1 665 671 m3	1 340 735 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
Ste Anastasie	120 850 m3	121 770 m3	133 680 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3	0 m3
ENSEMBLE	19 861 828 m3	19 828 520 m3	19 986 978 m3	4 575 820 m3	4 116 040 m3	4 753 209 m3	856 921 m3	1 033 099 m3	988 880 m3

Commune	Volume facturé			Volume consommé sans comptage			Volume de service		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Bernis	129 367 m3	124 262 m3	136 830 m3	5 934 m3	3 562 m3	3 957 m3	5 980 m3	1 780 m3	2 180 m3
Bezuouze	103 543 m3	99 008 m3	105 179 m3	0 m3			6 072 m3	4 417 m3	4 706 m3
Bouillargues	258 072 m3	299 886 m3	322 099 m3	0 m3			14 864 m3	11 621 m3	13 700 m3
Cabrières	96 428 m3	90 829 m3	87 968 m3	7 323 m3			0 m3		4 398 m3
Caissargues	218 129 m3	217 107 m3	271 068 m3	0 m3			11 117 m3	11 059 m3	11 698 m3
Caveirac	222 281 m3	235 089 m3	241 382 m3	15 873 m3	6 362 m3	6 738 m3	5 280 m3	3 181 m3	3 390 m3
Clarensac	205 728 m3	204 022 m3	199 915 m3	5 020 m3	6 086 m3	6 146 m3	3 880 m3	3 030 m3	3 020 m3
Dions	37 077 m3	28 038 m3	30 866 m3	4 060 m3			0 m3		1 543 m3
Garons	223 296 m3	223 149 m3	288 235 m3	0 m3			11 982 m3	11 571 m3	12 795 m3
Générac	146 631 m3	210 159 m3	196 629 m3	0 m3			0 m3	8 469 m3	9 173 m3
La Calmette	131 298 m3	137 363 m3	121 029 m3	9 547 m3			0 m3		6 051 m3
Langlade	176 987 m3	171 363 m3	182 734 m3	4 156 m3	4 068 m3	4 425 m3	3 930 m3	3 540 m3	3 110 m3
Lédenon	95 031 m3	89 649 m3	77 510 m3	0 m3			6 476 m3	3 750 m3	3 696 m3
Manduel	253 727 m3	264 451 m3	292 746 m3	0 m3			14 416 m3	12 128 m3	12 804 m3
Marguerittes	391 822 m3	396 654 m3	394 383 m3	0 m3			27 853 m3	16 773 m3	16 616 m3
Milhaud	248 734 m3	258 154 m3	251 232 m3	10 430 m3	33 102 m3	8 229 m3	4 660 m3	3 582 m3	3 480 m3
Nîmes	10 022 964 m3	9 615 950 m3	10 379 904 m3	0 m3	0 m3	0 m3	821 820 m3	453 977 m3	483 168 m3
Poux	354 094 m3	276 064 m3	298 697 m3	0 m3			12 554 m3	11 192 m3	12 461 m3
Redessan	132 717 m3	164 898 m3	168 559 m3	0 m3			6 891 m3	7 031 m3	7 322 m3
Rodilhan	265 360 m3	148 645 m3	140 137 m3	0 m3			0 m3	7 621 m3	6 323 m3
Saint Chaptès	96 605 m3	117 140 m3	89 277 m3	6 533 m3			0 m3		4 464 m3
Saint Côme et Maruéjols	41 483 m3	40 984 m3	35 693 m3	680 m3	820 m3	813 m3	1 228 m3	1 015 m3	605 m3
Saint Dionisy	55 874 m3	61 384 m3	66 804 m3	1 213 m3	1 210 m3	1 210 m3	1 920 m3	1 426 m3	1 460 m3
Sernhac	49 134 m3	54 918 m3	56 805 m3	0 m3			2 945 m3	3 380 m3	2 344 m3
St Gervasy	58 002 m3	59 184 m3	82 735 m3	0 m3			2 945 m3	2 984 m3	3 142 m3
St Gilles	516 287 m3	838 947 m3	850 300 m3	0 m3			0 m3	26 376 m3	40 222 m3
Ste Anastasie	90 948 m3	92 873 m3	96 585 m3	0 m3			4 176 m3	3 653 m3	4 010 m3
ENSEMBLE	14 621 619 m3	14 520 170 m3	15 465 301 m3	70 769 m3	55 210 m3	31 518 m3	970 989 m3	613 556 m3	677 882 m3

4- Performance du réseau : détail par commune

Bernis	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	71,10%	72,80%	69,89%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,43	4,58	5,84
Bezouce	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	54,16%	70,30%	70,05%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	12,14	5,77	6,19
Bouillargues	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	54,97%	80,42%	73,15%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	10,88	3,70	5,91
Cabrières	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	60,80%	69,00%	61,14%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	8,06	6,00	8,24
Caissargues	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	61,90%	61,90%	72,51%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	11,40	11,36	8,66
Caveirac	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	69,00%	76,60%	74,50%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	7,83	5,21	6,10
Clarensac	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	66,90%	70,10%	68,43%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	10,34	8,81	9,32
Dions	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	40,00%	34,00%	37,33%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	17,05	21,00	19,33
Garons	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	58,90%	60,85%	70,58%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	11,20	10,28	8,53
Générac	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	89,09%	87,85%	81,47%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,04	5,45	8,56
La Calmette	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	63,80%	59,00%	49,11%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	9,90	14,00	18,68
Langlade	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	68,70%	70,60%	75,75%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	9,98	0,88	7,11
Lédenon	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	80,10%	74,70%	71,92%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	3,08	3,86	5,14
Manduel	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	55,80%	68,41%	71,59%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	12,10	7,27	6,86
Marguerittes	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	76,90%	74,00%	74,20%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,88	6,78	6,67
Milhaud	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	61,20%	64,30%	66,79%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	13,82	13,52	10,86
Nîmes	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	68,88%	68,19%	68,81%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	21,09	19,98	20,79
Poulix	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	87,60%	75,30%	74,91%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	3,38	6,17	6,77
Redessan	2 013	2 014	2 015

Rendement du réseau de distribution	60,80%	73,70%	72,06%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	8,77	6,25	6,83
Rodilhan	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	56,80%	61,50%	69,49%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	14,45	13,15	8,67
Saint Chaptès	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	68,90%	76,00%	65,84%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	6,32	4,00	7,46
Saint Côte et Maruéjols	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	68,20%	70,00%	78,50%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,08	4,60	2,59
Saint Dionisy	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	75,30%	72,90%	78,06%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	5,43	6,67	5,43
Sernhac	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	49,10%	51,70%	75,69%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	12,46	11,96	4,07
St Gervasy	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	62,10%	62,50%	82,00%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	7,17	6,86	3,06
St Gilles	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	54,10%	69,60%	66,42%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	8,73	4,96	7,89
Ste Anastasie	2 013	2 014	2 015
Rendement du réseau de distribution	78,70%	79,27%	75,25%
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	2,47	2,42	3,17

5- Qualité de l'eau

	[P101.1] Taux de conformité des eaux distribuées réalisés par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie			[P102.1] Taux de conformité des eaux distribuées par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
	2 013	2 014	2 015	2 013	2 014	2 015
Bernis	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bezouce	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Bouillargues	100%	100%	100%	100%	94%	87%
Cabrières	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Caissargues	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Caveirac	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Clarensac	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Dions	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Garons	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Générac	100%	100%	100%	100%	100%	100%
La Calmette	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Langlade	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Lédenon	100%	100%	100%	100%	100%	90%
Manduel	93%	100%	100%	100%	100%	100%
Marguerittes	100%	100%	100%	100%	95%	95%
Milhaud	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nîmes	99%	100%	98%	99%	99%	99%
Poux	100%	100%	100%	100%	82%	100%
Redessan	100%	100%	100%	100%	85%	100%
Rodilhan	100%	100%	100%	100%	100%	92%
Saint Chaptès	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Saint Côme et Maruéjols	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Saint Dionisy	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Sernhac	100%	100%	100%	56%	62%	76%
St Gervasy	100%	100%	100%	100%	100%	100%
St Gilles	100%	100%	100%	100%	73%	100%
Ste Anastasie	100%	100%	100%	100%	100%	100%
MOYENNE NIMES METROPOLE	99,1%	100,0%	98,6%	99,4%	96,9%	98,8%

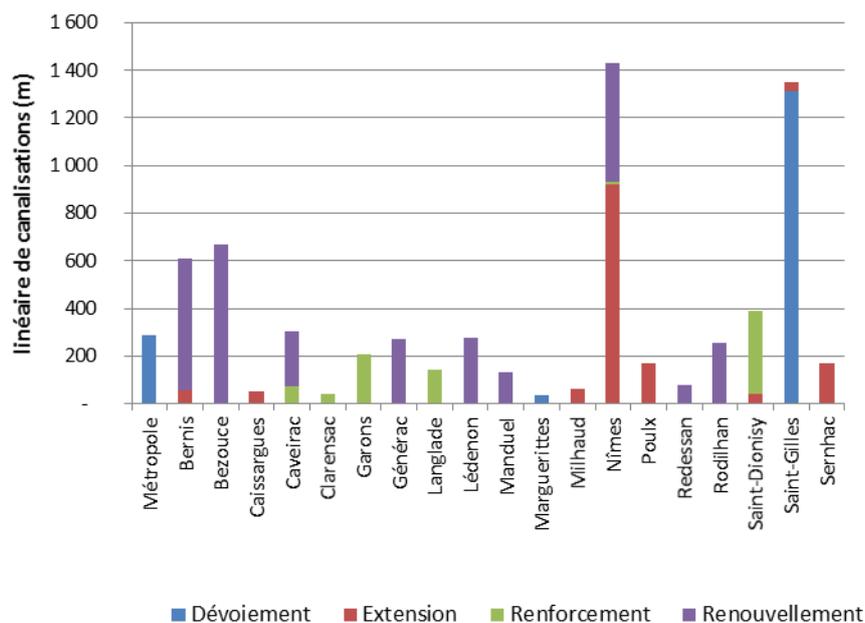
6- Recettes des exploitants (déléataires)

	Nîmes Sud Ouest (Saint-Côme-et-Maruéjols, Bernis, Clarensac, Saint-Dionisy, Caveirac, Langlade , Milhaud)			Nîmes Sud (Générac, Rodilhan, Saint-Gilles)		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Recettes	1 135 269 €	1 272 983 €	1 239 151 €	213 913 €	849 592 €	1 139 983 €
<i>Dont vente d'eau</i>	1 008 610 €	1 186 812 €	1 149 546 €	208 085 €	795 893 €	1 045 415 €
<i>Dont Travaux à titre exclusifs</i>	80 287 €	47 402 €	40 232 €	5 828 €	50 814 €	60 529 €
<i>Dont Produits accessoires</i>	46 372 €	38 769 €	49 373 €	- €	2 885 €	34 039 €
Charges	1 577 944 €	1 608 378 €	1 542 773 €	191 345 €	884 534 €	1 131 817 €
	Nîmes Est (Bezouce, Caissargues, Poulx, Redessan, Saint Gervasy , Sernhac, Bouillargues, Garon, Manduel)			Nîmes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Recettes	1 619 273 €	1 668 745 €	1 640 746 €	10 990 454 €	11 374 901 €	10 978 214 €
<i>Dont vente d'eau</i>	1 478 638 €	1 544 743 €	1 486 981 €	10 382 496 €	10 754 429 €	10 324 240 €
<i>Dont Travaux à titre exclusifs</i>	123 366 €	104 853 €	127 931 €	347 422 €	380 590 €	393 440 €
<i>Dont Produits accessoires</i>	17 269 €	19 149 €	25 834 €	260 536 €	239 882 €	260 534 €
Charges	1 935 915 €	1 826 995 €	1 923 585 €	9 734 478 €	9 947 184 €	9 789 711 €
	Lédenon			Marguerittes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Recettes	61 343 €	71 112 €	59 833 €	328 504 €	301 266 €	380 895 €
<i>Dont vente d'eau</i>	51 058 €	53 151 €	54 384 €	289 777 €	273 390 €	308 859 €
<i>Dont Travaux à titre exclusifs</i>	7 572 €	16 182 €	3 678 €	26 318 €	11 814 €	58 404 €
<i>Dont Produits accessoires</i>	2 713 €	1 779 €	1 771 €	12 409 €	16 062 €	13 632 €
Charges	87 650 €	109 588 €	97 140 €	314 040 €	387 860 €	396 793 €
	Sainte-Anastasie					
	2013	2014	2015			
Recettes	116 649 €	115 369 €	132 982 €			
<i>Dont vente d'eau</i>	99 626 €	104 487 €	112 821 €			
<i>Dont Travaux à titre exclusifs</i>	13 903 €	7 849 €	16 848 €			
<i>Dont Produits accessoires</i>	3 120 €	3 033 €	3 313 €			
Charges	116 497 €	120 521 €	133 660 €			

7- Travaux sur canalisations réalisés par Nîmes Métropole

	Dévoiemment	Extension	Renforcement	Renouvellement
2015	1 633 ml	1 498 ml	820 ml	2 981 ml
Métropole	285 ml	0 ml	0 ml	0 ml
Bernis	0 ml	55 ml	0 ml	557 ml
Bezouce	0 ml	0 ml	0 ml	667 ml
Caissargues	0 ml	52 ml	0 ml	0 ml
Caveirac	0 ml	0 ml	71 ml	231 ml
Clarensac	0 ml	0 ml	40 ml	0 ml
Garons	0 ml	0 ml	208 ml	0 ml
Générac	0 ml	0 ml	0 ml	273 ml
Langlade	0 ml	0 ml	145 ml	0 ml
Lédénon	0 ml	0 ml	0 ml	279 ml
Manduel	0 ml	0 ml	0 ml	134 ml
Marguerittes	33 ml	0 ml	0 ml	0 ml
Milhaud	0 ml	60 ml	0 ml	0 ml
Nîmes	0 ml	920 ml	9 ml	504 ml
Poulix	0 ml	170 ml	0 ml	0 ml
Redessan	0 ml	0 ml	0 ml	80 ml
Rodilhan	0 ml	0 ml	0 ml	256 ml
Saint-Dionisy	0 ml	40 ml	347 ml	0 ml
Saint-Gilles	1 315 ml	34 ml	0 ml	0 ml
Sernhac	0 ml	167 ml	0 ml	0 ml

Travaux sur canalisations Eau Potable : 6,932 km



8- Synthèse des indicateurs

EAU POTABLE		Unités	Nîmes Métropole
<u>Caractéristiques techniques du service</u>			
	Nombre d'abonnements	Abonnés	89 784
	Linéaire du réseau de desserte (hors branchements)	Km	1 546,6
	Volumes facturés au cours de l'exercice	m ³	15 465 301
	Volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable	m ³	618 470
	Volumes prélevés/produits	m ³	19 986 978
	Volume acheté à d'autres services publics d'eau potable	m ³	4 372 075
	Nature des ressources utilisées (% souterraine)	%	100
<u>Tarification de l'eau et recettes du service</u>			
<i>D102.0</i>	Prix TTC du service pour 120 m3	€/m ³	2,2046
	Montant des recettes liées à la facturation	€	24 103 329
	Autres recettes d'exploitation	€	1 089 558
<u>Indicateurs de performance</u>			
<i>P101.1</i>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	98,6
<i>P102.1</i>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	98,8
<i>P103.2B</i>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Points /120	99
<i>P104.3</i>	Rendement du réseau de distribution	%	68,9
<i>P105.3</i>	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /j/km	14,7
<i>P106.3</i>	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /j/km	13,4
<i>P107.2</i>	Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	%	0,54
<i>P108.3</i>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	94,3
<i>P151.1</i>	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé	Nb/1000 ab.	1,7
<i>P152.1</i>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	jours	2
<i>D151.0</i>	Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	96
<i>P153.2</i>	Durée d'extinction de la dette	Années	6,3
<i>P154.0</i>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,8
<i>P155.1</i>	Taux de réclamations reçues par l'exploitant	Nb/1000 ab.	0,7
	Encours de la dette	€	32 086 474
	Montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice	€	2 049 911
	Dont capital	€	980 762
	Dont intérêts	€	1 069 149
	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice	€	3 731 080

2 – Annexes Assainissement Collectif

1- Patrimoine du service

Commune	Linéaire de Réseau (km)	Nb. de Postes de Relèvement	Nb. de stations d'épuration	Capacité de traitement (EH)
Bernis	18,6	3	0	
Bezouce	16,1	0	0	
Bouillargues	41,1	4	1	7 000
Cabrières	43,2	1	0	
Caissargues	23,8	2	1	5 000
Caveirac	27,6	4	1	5 000
Clarensac	28,2	1	1	9 500
Dions	5,0	1	1	700
Garons	26,3	2	1	7 000
Générac	24,6	1	0	
La Calmette	22,3	1	1	2 500
Langlade	10,1	0	0	
Lédenon	9,9	2	1	1 500
Manduel	32,9	5	1	9 000
Marguerittes	51,8	4	1	15 000
Milhaud	30,2	7	1	7 000
Nîmes	405,2	16	1	230 000
Poulx	33,8	5	1	5 000
Redessan	19,4	1	1	5 000
Rodilhan	17,2	2	1	5 500
Saint-Chaptes	6,6	3	1	2 000
St-Côme-et-Mjols	8,3	1	0	
Saint-Dionisy	9,5	2	0	
Sainte-Anastasie	18,5	3	1	1 500
Saint-Gervasy	11,4	1	1	4 600
Saint-Gilles	73,0	9	1	14 400
Sernhac	8,2	2	1	1 600
ENSEMBLE	1 022,7	83	20	338 800

2- Nombre d'abonnés et volumes : détail par commune

	Nb. d'abonnés	Volumes facturés (m3)	Conso. par abonné (m3)
Bernis	1 321	120 236	91
Bezouce	990	94 724	96
Bouillargues	2 441	275 633	113
Cabrières	508	78 091	154
Caissargues	1 815	191 449	105
Caveirac	1 666	203 924	122
Clarensac	1 638	182 644	112
Dions	305	22 744	75
Garons	1 791	198 988	111
Générac	1 673	178 274	111
La Calmette	936	109 272	117
Langlade	551	67 346	122
Lédenon	526	54 520	104
Manduel	2 514	266 872	106
Marguerittes	3 504	442 809	126
Milhaud	2 261	219 720	97
Nîmes	41 722	7 621 107	183
Poulx	1 515	270 750	179
Redessan	1 463	133 738	91
Rodilhan	1 142	120 160	107
Saint-Chaptes	763	81 923	107
St-Côme-et-Mjols	358	33 243	93
Saint-Dionisy	422	53 948	128
Sainte-Anastasie	699	76 467	109
Saint-Gervasy	659	67 132	102
Saint-Gilles	5 763	538 463	117
Sernhac	529	44 638	84
NIMES METROPOLE	79 475	11 748 815	148

	Nombre d'abonnés			Volumes facturés (m ³)		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Bernis	1 286	1 320	1 321	121 167 m ³	117 953 m ³	120 236 m ³
Bezouce	971	981	990	86 000 m ³	99 297 m ³	94 724 m ³
Bouillargues	2 428	2 436	2 441	245 479 m ³	264 955 m ³	275 633 m ³
Cabrières	495	504	508	77 472 m ³	79 781 m ³	78 091 m ³
Caissargues	1 680	1 822	1 815	182 169 m ³	208 508 m ³	191 449 m ³
Caveirac	1 531	1 548	1 666	195 166 m ³	190 276 m ³	203 924 m ³
Clarensac*	1 596	1 603	1 638	180 489 m ³	181 618 m ³	182 644 m ³
Dions	304	302	305	26 011 m ³	20 839 m ³	22 744 m ³
Garons	1 734	1 776	1 791	183 148 m ³	191 712 m ³	198 988 m ³
Générac*	1 699	1 679	1 673	73 867 m ³	135 454 m ³	178 274 m ³
La Calmette	917	923	936	110 905 m ³	123 469 m ³	109 272 m ³
Langlade*	536	537	551	68 978 m ³	61 108 m ³	67 346 m ³
Lédenon	513	528	526	68 592 m ³	62 452 m ³	54 520 m ³
Manduel	2 343	2 493	2 514	207 429 m ³	265 164 m ³	266 872 m ³
Marguerittes	3 426	3 494	3 504	411 403 m ³	389 682 m ³	442 809 m ³
Milhaud	2 200	2 219	2 261	227 298 m ³	240 013 m ³	219 720 m ³
Nîmes	41 056	41 271	41 722	7 580 432 m ³	7 495 315 m ³	7 621 107 m ³
Poulx	1 490	1 509	1 515	270 334 m ³	263 180 m ³	270 750 m ³
Redessan	1 415	1 464	1 463	103 412 m ³	143 162 m ³	133 738 m ³
Rodilhan	1 139	1 099	1 142	154 081 m ³	134 838 m ³	120 160 m ³
Saint-Chaptes	752	757	763	82 579 m ³	84 239 m ³	81 923 m ³
Saint-Côme-et-Maruéjols*	344	347	358	30 357 m ³	31 368 m ³	33 243 m ³
Saint-Dionisy*	397	407	422	35 344 m ³	51 498 m ³	53 948 m ³
Sainte-Anastasie	611	693	699	71 078 m ³	79 311 m ³	76 467 m ³
Saint-Gervasy	617	649	659	38 091 m ³	56 657 m ³	67 132 m ³
Saint-Gilles	5 714	5 702	5 763	487 525 m ³	686 481 m ³	538 463 m ³
Sernhac	497	516	529	51 890 m ³	42 973 m ³	44 638 m ³
ENSEMBLE	77 691	78 579	79 475	11 370 696 m³	11 701 303 m³	11 748 815 m³

* volumes estimés pour l'année 2013

3- Caractéristiques des stations d'épuration

Commune	Capacité de traitement (EH)	capacité kgDBO5/j	Volume entrant	Volume traité	qté de boues extraites (tMS)
Bezouce/Saint-Gervasy	4 600	276	271 560 m3	271 560 m3	75,1
Bouillargues	7 000	420	518 648 m3	514 285 m3	81,1
Caissargues	5 000	300	241 265 m3	241 265 m3	62
Caveirac	5 000	300	212 152 m3	210 161 m3	49,8
Clarensac / Langlade / St-Dyonisy / St-Côme et Mjols	9 500	570	646 104 m3	642 106 m3	93
Dions	700	42		15 567 m3	0,6
Garons	7 000	420	341 810 m3	341 810 m3	70,4
La Calmette	2 500	150	206 771 m3	199 799 m3	19,22
Lédenon	1 500	90	62 528 m3	62 528 m3	12,653
Manduel	9 000	540	657 953 m3	593 855 m3	70,7
Marguerittes	15 000	900	566 158 m3	564 176 m3	156,7
Milhaud	7 000	420	392 577 m3	391 710 m3	37
Nîmes	230 000	13 800	10 740 930 m3	10 666 348 m3	2204
Poulx	5 000	300	185 547 m3	179 945 m3	57
Redessan	5 000	300	593 490 m3	593 490 m3	60
Rodilhan	5 500	330	266 814 m3	266 064 m3	39,4
Saint-Chaptes	2 000	120	173 338 m3	153 570 m3	19,93
Sainte-Anastasie	1 500	90	62 059 m3	62 059 m3	13,9
Saint-Gilles	14 400	864	708 192 m3	707 735 m3	129
Sernhac	1 600	96	109 500 m3	109 500 m3	9
ENSEMBLE	338 800	20 328	16 957 396 m3	16 787 533 m3	3 261

4- Sous-produits d'épuration

Commune	Capacité de traitement (EH)	qté de boues extraites (tMS)	siccité (%)	filière	Sables (t)	Graisses (m3)	Refus de dégrillage (t)
Bezouze/Saint-Gervasy	4 600	75,1	13,48%	compostage			4,5
Bouillargues	7 000	81,1	14,08%	compostage		35	3,2
Caissargues	5 000	62	14,72%	compostage		25	5,2
Caveirac	5 000	49,8	14,60%	épandage	0,5 m3	2	4,95 m3
Clarensac / Langlade / St-Dyonisy / St-Côme et Mjols	9 500	93	14,50%	épandage	0	24	8,2 m3
Dions	700	0,6		compostage	0	0	35,72
Garons	7 000	70,4	20,30%	compostage	2,9	ND	2,7
La Calmette	2 500	19,22		compostage	27,7	12,7	1,3
Lédenon	1 500	12,653	0,40%	lits plantés de roseaux	16,9	17	1,505
Manduel	9 000	70,7	14,35%	compostage		35	6,9
Marguerittes	15 000	156,7	21,13%	compostage	26,8	0	1,38
Milhaud	7 000	37	14,60%	épandage	0	0	6,4 m3
Nîmes	230 000	2204	20,40%	compostage	457,9	0	342,8
Poux	5 000	57	13,49%	compostage			9,5
Redessan	5 000	60	13,53%	compostage		21	1,3
Rodilhan	5 500	39,4	14,50%	compostage	0	10	9,45 m3
Saint-Chartes	2 000	19,93		compostage	16	6	1,5
Sainte-Anastasie	1 500	13,9	12,73%	compostage	19,6	16	1,61
Saint-Gilles	14 400	129	19,20%	compostage	15 m3	15	16,2 m3
Sernhac	1 600	9	0,20%	compostage		9	0,45
	338 800	3 261					

5- Rendements épuratoires

Commune	Capacité de traitement (EH)	Rendement DBO5	Rendement DCO	Rendement MES	Rendement NTK	Rendement NGL	Rendement Pt
Bezouze/Saint-Gervasy	4 600	98%	96%	98%	93%	91%	86%
Bouillargues	7 000	97%	95%	99%	93%	76%	52%
Caissargues	5 000	98%	93%	95%	92%	0%	58%
Caveirac	5 000	99%	96%	99%	93%	0%	67%
Clarensac / Langlade / St-Dyonisy / St-Côme et Mjols	9 500	98%	96%	98%	90%	0%	77%
Dions	700	87%	69%	60%	9%	0%	29%
Garons	7 000	99%	95%	98%	95%	0%	94%
La Calmette	2 500	96%	90%	90%	88%	0%	75%
Lédenon	1 500	98%	93%	97%	97%	0%	70%
Manduel	9 000	96%	91%	88%	91%	86%	70%
Marguerittes	15 000	98%	97%	98%	97%	90%	94%
Milhaud	7 000	99%	96%	97%	91%	0%	83%
Nîmes	230 000	99%	96%	98%	97%	0%	88%
Poulx	5 000	97%	92%	95%	86%	83%	63%
Redessan	5 000	95%	92%	96%	87%	72%	53%
Rodilhan	5 500	98%	96%	98%	97%	0%	77%
Saint-Chaptes	2 000	97%	89%	97%	94%	0%	42%
Sainte-Anastasie	1 500	96%	95%	97%	91%	0%	58%
Saint-Gilles	14 400	98%	94%	95%	86%	0%	82%
Sernhac	1 600	99%	96%	94%	95%	0%	64%
	338 800	99%	96%	97%	95%	17%	84%

6- Exploitation des réseaux

	Linéaire de Réseau (km)	P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
Bernis	18,6	0,000	16,1
Bezouce	16,1	0,000	6,2
Bouillargues	41,1	0,000	2,4
Cabrières	43,2	0,000	0,0
Caissargues	23,8	0,000	25,3
Caveirac	27,6	0,000	2,6
Clarensac	28,2	0,000	2,6
Dions	5,0	0,000	0,0
Garons	26,3	0,000	19,0
Générac	24,6	0,000	0,0
La Calmette	22,3	0,000	0,0
Langlade	10,1	0,000	2,6
Lédenon	9,9	0,000	60,9
Manduel	32,9	0,000	12,2
Marguerittes	51,8	0,000	9,5
Milhaud	30,2	0,000	2,6
Nîmes	405,2	0,000	9,7
Poulx	33,8	0,000	11,8
Redessan	19,4	0,000	5,2
Rodilhan	17,2	0,000	0,0
Saint-Chaptes	6,6	0,000	0,0
Saint-Dionisy	9,5	0,000	2,6
Sainte-Anastasie	18,5	0,000	5,4
Saint-Gervasy	11,4	0,000	17,5
Saint-Gilles	73,0	0,000	0,0
Sernhac	8,2	0,000	36,5
St-Côme-et-Mjols	8,3	0,000	2,6
NIMES METROPOLE	1 022,7	0,0	8,2

	Linéaire de Réseau (km)	Linéaire curé - préventif (km)	soit en %	Nombre de désobstructions de branchements	soit par 1000 usagers	Nombre de désobstructions de réseau	soit par 100 km	Nb. d'abonnés
Bernis	18,6	3,6	19%	49	37	48	258,2	1 321
Bezouce	16,1	4,5	28%	9	9	11	68,3	990
Bouillargues	41,1	9,9	24%	75	31	23	56,0	2 441
Cabrières	43,2	1,0	2%	0	0	2	4,6	508
Caissargues	23,8	4,6	19%	15	8	18	75,8	1 815
Caveirac	27,6	2,4	9%	40	24	26	94,3	1 666
Clarensac	28,2	1,5	5%	49	30	18	63,9	1 638
Dions	5,0	0,6	12%	1	3	1	20,1	305
Garons	26,3	6,9	26%	45	25	35	133,1	1 791
Générac	24,6	2,9	12%	39	23	38	154,3	1 673
La Calmette	22,3	1,0	4%	3	3	9	40,4	936
Langlade	10,1	6,7	67%	17	31	12	119,0	551
Lédénou	9,9	1,8	18%	20	38	0	0,0	526
Manduel	32,9	7,4	23%	29	12	16	48,6	2 514
Marguerittes	51,8	10,0	19%	114	33	0	0,0	3 504
Milhaud	30,2	1,6	5%	54	24	42	139,3	2 261
Nîmes	405,2	65,0	16%	1558	37	517	127,6	41 722
Poulx	33,8	5,4	16%	15	10	1	3,0	1 515
Redessan	19,4	5,4	28%	19	13	22	113,6	1 463
Rodilhan	17,2	3,9	23%	34	30	25	145,0	1 142
Saint-Chaptes	6,6	1,0	15%	1	1	1	15,2	763
Saint-Dionisy	9,5	0,6	6%	10	24	6	63,0	422
Sainte-Anastasie	18,5	3,2	17%	12	17	0	0,0	699
Saint-Gervasy	11,4	4,0	35%	2	3	6	52,6	659
Saint-Gilles	73,0	16,3	22%	204	35	157	215,0	5 763
Sernhac	8,2	1,6	19%	3	6	10	121,8	529
St-Côme-et-Mjols	8,3	0,4	5%	11	31	4	47,9	358
NIMES METROPOLE	1 022,7	173,1	17%	2428	31	1048	102,5	79 475

7- Budgets assainissement

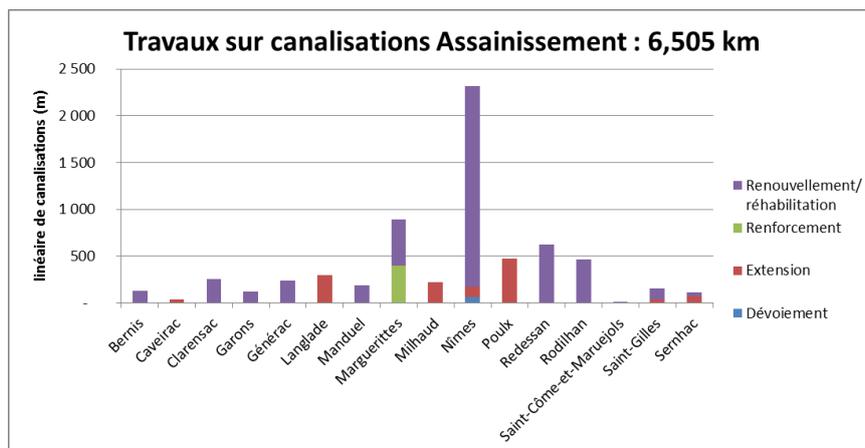
Secteur EU	Commune	Recettes collectivité	Recettes délégataire	Travaux à titre exclusif et recettes accessoires	TOTAL
	Nîmes	3 138 432 €	5 141 657 €	1 515 315 €	9 795 404 €
Régie**	Cabrières	154 038 €	0 €		154 038 €
	La Calmette	184 627 €	0 €		184 627 €
	Dions	48 056 €	0 €		48 056 €
	Saint-Chaptes	145 975 €	0 €		145 975 €
	Lédenon*	13 650 €	49 212 €		62 862 €
	Marguerittes	16 248 €	435 679 €	24 956 €	476 883 €
	Sainte-Anastasie	16 513 €	84 825 €	10 702 €	112 040 €
Secteur Sud**	Générac				
	Rodilhan	204 085 €	488 014 €	15 153 €	707 252 €
	Saint-Gilles				
Secteur Ouest	St-Côme-et-Mjols				
	Bernis				
	Clarensac				
	Saint-Dionisy	285 831 €	631 666 €	31 054 €	948 551 €
	Caveirac				
	Langlade				
	Milhaud				
	Garons*	62 283 €	167 150 €		229 433 €
Secteur Est	Bezouce				
	Bouillargues				
	Caissargues				
	Manduel	408 283 €	1 009 620 €	50 497 €	1 468 400 €
	Poux				
	Redessan				
	Saint-Gervasy				
	Sernhac				
ENSEMBLE	NIMES METROPOLE	4 678 021 €	8 007 823 €	1 647 677 €	14 333 521 €

* Résultats sur la base d'une estimation (volumes x tarif) ; Lédenon : le CARE du Délégué présente les chiffres de Marguerittes ; Garons : pas de CARE produit par le Délégué

** Valeurs à confirmer par l'exploitant car peu cohérentes avec les volumes/nombre d'abonnés et tarifs

8- Travaux sur canalisations réalisés par Nîmes Métropole

	Dévoitement	Extension	Renforcement	Renouvellement /réhabilitation
2015	60 ml	1 233 ml	400 ml	4 812 ml
Bernis	0 ml	0 ml	0 ml	127 ml
Caveirac	0 ml	33 ml	0 ml	0 ml
Clarensac	0 ml	0 ml	0 ml	253 ml
Garons	0 ml	0 ml	0 ml	118 ml
Générac	0 ml	0 ml	0 ml	235 ml
Langlade	0 ml	296 ml	0 ml	0 ml
Manduel	0 ml	0 ml	0 ml	191 ml
Marguerittes	0 ml	0 ml	400 ml	488 ml
Milhaud	0 ml	218 ml	0 ml	0 ml
Nîmes	60 ml	113 ml	0 ml	2 143 ml
Poulx	0 ml	470 ml	0 ml	0 ml
Redessan	0 ml	0 ml	0 ml	620 ml
Rodilhan	0 ml	0 ml	0 ml	468 ml
Saint-Côme-et-Maruejols	0 ml	0 ml	0 ml	2 ml
Saint-Gilles	0 ml	34 ml	0 ml	121 ml
Sernhac	0 ml	69 ml	0 ml	46 ml

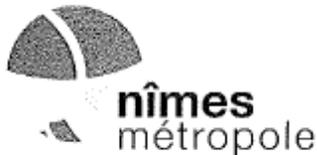


9- Synthèse des indicateurs

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unités	Nîmes Métropole
	<u>Caractéristiques techniques du service</u>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement	Habitants	Env. 210 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre	35
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	3 260,5
	Nombre d'abonnements	Abonnements	79 475
	Volumes assujettis à l'assainissement collectif	m ³	11 748 815
	Linéaire du réseau de desserte (hors branchements)	km	1 022,7
	<u>Tarifcation de l'assainissement collectif et recettes du service</u>		
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	1,43
	Montant des recettes liées à la facturation	€	12 685 844
	Autres recettes d'exploitation	€	1 647 677
	<u>Indicateurs de performance</u>		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées	%	89
P202.3B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	Points/120	102
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb/1000 abonnés	0
P252.2	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb/100 km	8,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,55
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	%	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux	Points/100	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette	Années	6,6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,4
P258.1	Taux de réclamations reçues par l'exploitant	Nb/1000 abonnés	0,1
	<u>Financement des investissements</u>		
	Encours de la dette	€	25 524 843
	Montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice	€	2 537 128
	dont capital	€	954 961
	dont intérêts	€	1 582 168
	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	€	2 300 120

4 – Délibération sur les tarifs

Accusé de réception en préfecture
030-243000643-20141215-E-A14-08-066-DE
Date de télétransmission : 17/12/2014
Date de réception préfecture : 17/12/2014



E-A N° 2014 - 08 - 066

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15/12/2014

L'an deux mille quatorze le lundi quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le mardi neuf décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence Monsieur Yvan Lachaud, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2015

Présents :

M. LACHAUD Président;

M. GAILLARD, M. SCHOEPFER, MME ROCCO, M. TOUZELLIER, M. GRANAT, M. PORTAL, M. BAZIN, M. GOURDEL, M. RAYMOND, M. SOULAS, M. QUITTARD, M. ALLIER, M. VALADIER Vice Présidents;

M. GRANCHI, M. MARCOS, M. GADILLE, M. GIBERT, M. BOLLEGUE, M. PREVOTEAU, M. PRADIER, M. MAYOR, M. REDER, M. TIXADOR, M. MAZAUDIER, M. GABACH, M. GARCIA, M. PAULIN Membres du Bureau;

MME AGUILA, MME AGULHON-MAURICE, MME ANDREO, MME BLACHON-AGUILAR, MME BORDES, MME BOURGADE, M. BURGOA, MME CHELVI-SENDIN, MME COMPEYRON, MME CREPIN-M, MME CREPIN-N, MME DE GIRARDI, MME DELBOS, MME DOYEN, MME DUMAS, MME FAYET, M. FEYBESSE, M. FLANDIN, MME FOURQUET, MME GARDET, MME GARDEUR, M. GILLET, MME GUYARD, M. JACOB, M. NICOLAS, MME NOVELLI, M. PAUL, MME PEREZ, M. PLANTIER, MME PONGE, MME RAINVILLE, MME RICHARD, M. RIVAL, M. TAULELLE, MME SARTRE, M. SEGUELA, M. SEGUY, MME ROUVERAND, MME TOURNIER BARNIER, M. PRESSAC, MME DE-VIDO Conseillers Communautaires;

Absents excusés :

M. DALMAS (donne pouvoir à MME RAINVILLE), M. DESCLOUX (donne pouvoir à M. GAILLARD), MME ENJELVIN (donne pouvoir à M. RAYMOND), M. PROCIDA (donne pouvoir à M. LACHAUD), MME BARBUSSE (donne pouvoir à M. FLANDIN), MME BERNIE-BOISSARD (donne pouvoir à M. NICOLAS), MME BOISSIERE (donne pouvoir à M. GOURDEL), MME CHARAIX-PY (donne pouvoir à M. SEGUY), M. DELRAN (donne pouvoir à M. BAZIN), M. DUMAGEL (donne pouvoir à M. GARCIA), M. GROS (donne pouvoir à MME DUMAS), M. PASTOR (donne pouvoir à MME CHELVI-SENDIN), MME PONCE-CASANOVA (donne pouvoir à MME CREPIN-M), MME ROULLÉ (donne pouvoir à MME BORDES), M. VALADE (donne pouvoir à M. BURGOA)
M. PROUST (absent excusé), M. TIBERINO (absent excusé), M. GIELY (absent excusé), M. VINCENT (absent excusé), M. ANGELRAS (absent excusé), M. COLLARD (absent excusé), MME ENRIQUEZ (absente excusée), M. FOURNIER (absent excusé), M. MERLO (absent excusé), M. MISSOT (absent excusé), M. MONREAL (absent excusé), MME TRONC (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	096
Nombre de membres en exercice :	096
Nombre de membres présents :	069
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	15

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2014 - 08 - 066

OBJET : Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2015

1. CONTEXTE GENERAL

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole se doit de maîtriser l'évolution du prix de l'eau. Pour ce faire, une telle maîtrise suppose l'unification dans un prix global soumis aux délibérations communautaires conformément à la législation en vigueur.

Nîmes Métropole a décidé le 15 décembre 2008 de mettre en place un véritable prix unique global de l'eau pour l'ensemble des abonnés de l'agglomération, incluant les parts fermières et communautaires ainsi que toutes taxes et redevances comprises, afin d'assurer la lisibilité du prix de l'eau pour tous les abonnés.

Les tarifs 2015 progresseront pour tenir compte :

1. De la hausse de 3% de deux redevances de l'Agence de l'Eau à compter du 1^{er} janvier 2015 sur les factures d'eau et d'assainissement
2. De la prise en charge des travaux liés à la mise en œuvre des schémas directeurs
3. De l'évolution annuelle des rémunérations fermières
4. De l'évolution des coûts sur l'année

2. ASPECTS JURIDIQUES

Conformément à la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et à la circulaire du 30 septembre 1991 NOR/B/00205/C précisant que la comptabilité applicable aux budgets de l'eau et de l'assainissement est la M 49, il est proposé une tarification qui tient compte de la délibération n°2008-07-043 relative au principe et au schéma d'unification progressive du prix de l'eau dans l'agglomération ainsi que des éléments financiers en lien avec les besoins des services.

3. ASPECTS FINANCIERS

Les dépenses et recettes nécessaires seront inscrites aux budgets de référence.

Après avis de la commission,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité :

DECIDE :

5 voix contre : Mme DE-VIDO, Mme DOYEN, Mme GARDET, M. GILLET,
M. JACOB

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2014 - 08 - 066

OBJET : Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2015

7 abstentions : M. NICOLAS mandataire Mme BERNIE-BOISSARD, M. NICOLAS, M. SEGUY mandataire de Mme CHARAIX-PY, Mme DUMAS, Mme FAYET, Mme DUMAS mandataire de M. GROS, M SEGUY

ARTICLE 1 : De fixer à compter du 1er janvier 2015 les prix suivants (y compris locations compteurs le cas échéant), dans la mesure où l'abonné est soumis au paiement de la redevance d'assainissement collectif :

Abonnés desservis par les réseaux des communes de :	Prix HTVA en €/m ³
Bernis, Bezouce, Bouillargues, Caveirac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Nîmes, St Gervasy, Sernhac, Caissargues, Clarensac, Langlade, Lédénon, Milhaud, Poulx, Rodilhan, St Côme et Maruejols, St Dionisy, St Gilles, Ste Anastasie	3,3896
Cabrières	3,0857
Dions, La Calmette, Saint Chaptas	2,7554
Redessan	3,2726

Ces prix s'entendent y compris parts communautaires, parts délégataires et toutes taxes (y compris redevances, sauf TVA).

La répartition de ces tarifs entre l'eau potable et l'assainissement collectif sera la suivante (y compris taxes et redevances afférentes, sauf TVA) :

Abonnés desservis par le réseau	Part Eau Potable HTVA en 2015	Part Eaux Usées HTVA en 2015
des communes de :		
Bernis	2,0897 €	1,3000 €
Bezouce	2,0897 €	1,3000 €
Bouillargues	2,0897 €	1,3000 €
Cabrières	1,9170 €	1,1687 €
Caissargues	2,0897 €	1,3000 €
Caveirac	2,0897 €	1,3000 €
Clarensac	2,0897 €	1,3000 €
Dions	1,6287 €	1,1267 €
Garons	2,0897 €	1,3000 €
Générac	2,0897 €	1,3000 €
La Calmette	1,7762 €	0,9792 €
Langlade	2,0897 €	1,3000 €
Lédénon	2,0897 €	1,3000 €
Manduel	2,0897 €	1,3000 €
Marguerittes	2,0897 €	1,3000 €
Milhaud	2,0897 €	1,3000 €

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2014 - 08 - 066

OBJET : Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2015

Nîmes	2,0897 €	1,3000 €
Poulx	2,0897 €	1,3000 €
Redessan	1,9446 €	1,3281 €
Rodilhan	2,0897 €	1,3000 €
St Chaptes	1,7762 €	0,9792 €
St Côte et Maruejols	2,0897 €	1,3000 €
St Dionisy	2,0897 €	1,3000 €
St Gervasy	2,0897 €	1,3000 €
St Gilles	2,0897 €	1,3000 €
Ste Anastasie	2,0897 €	1,3000 €
Sernhac	2,0897 €	1,3000 €

En cas de délégation de service public, les délégataires factureront ces tarifs à tous les abonnés. Afin de respecter l'équilibre de leurs contrats de délégation, ils reverseront à Nîmes Métropole la totalité des recettes perçues auprès des abonnés, déduction faite des recettes leur revenant contractuellement et des sommes versées par eux aux organismes gestionnaires des taxes et redevances.

ARTICLE 2 : Les tarifs des prestations non comprises dans les parts communautaires du prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées, seront à compter du 1^{er} janvier 2015 les suivants :

1. Le coût des nouveaux branchements.

Il est à la charge des abonnés. Dans le cadre de travaux à l'initiative de Nîmes Métropole, celle-ci les facturera à l'abonné selon les modalités suivantes :

1. Pour desserte d'une parcelle riveraine d'une canalisation d'eau potable, respectivement d'eaux usées, existante sous une voie publique d'une largeur de voirie inférieure ou égale à 10 mètres au niveau du futur branchement :
2. le montant forfaitaire de 1 054 € HT pour un branchement d'eau potable, de diamètre nominal inférieur ou égal à 32 mm de profondeur maximum 1,50m.
3. le montant forfaitaire de 1 054 € HT pour un branchement d'eaux usées en PVC de diamètre inférieur ou égal à 160 mm et de profondeur maximum 1,50m.
4. Pour desserte d'une parcelle riveraine d'une canalisation d'eau potable, respectivement d'eaux usées, existante sous une voie publique d'une largeur de voirie supérieure à 10 mètres au niveau du futur branchement ou pour des diamètres ou profondeurs supérieurs au cas a) ou b) ci dessus, le montant du branchement d'eau potable ou d'eaux usées sera

Rapporteur : M. Jacques Bollegue

E-A N° 2014 - 08 - 066

OBJET : Détermination du prix de l'eau et prestations annexes à compter du 1er janvier 2015

calculé sur la base de la largeur de voirie divisé par deux, en application des prix annexés à la délibération ou, à défaut, en application des prix unitaires des bordereaux des prix des marchés de travaux en vigueur*.

5. En cas de branchement en extrémité du réseau existant ou n'entrant pas dans les critères ci dessus, le montant du branchement d'eau potable ou d'eaux usées sera calculé au coût réel par application des prix annexés à la délibération ou, à défaut, en application des prix unitaires des bordereaux des prix des marchés de travaux en vigueur*.

() Ou en l'absence de référence au bordereau de prix, le montant du branchement d'eau potable ou d'eaux usées sera le coût des fournitures majoré de 20%, complété par le coût de la main d'œuvre calculé sur la base du tarif horaire défini dans le tableau annexé à la présente délibération.*

2. Les coûts des autres prestations facturées à l'abonné sont :

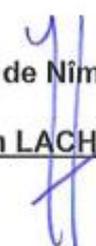
- soit ceux prévus aux différents contrats de délégation de service public ;
- soit à défaut, le coût réel réglé par Nîmes Métropole par application des prix unitaires des bordereaux des prix de ses marchés de travaux en vigueur ;
- soit à défaut et notamment sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes de Cabrières, Dions, La Calmette et St Chaptès qui sont gérés en régie directe, ceux rappelés dans le tableau ci-annexé ;
- soit, à défaut, le coût des fournitures majoré de 20%, complété par le coût de la main d'œuvre calculé sur la base du tarif horaire défini dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : De fixer la redevance annuelle relative au contrôle du bon fonctionnement des installations existantes d'assainissement non collectif à 14,07 € HT ; ce contrôle s'effectue selon une périodicité de huit ans.

ARTICLE 4 : Les conséquences financières de cette délibération sont imputées aux documents budgétaires de référence.

Le Président de Nîmes Métropole

Yvan LACHAUD



5 – Informations de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

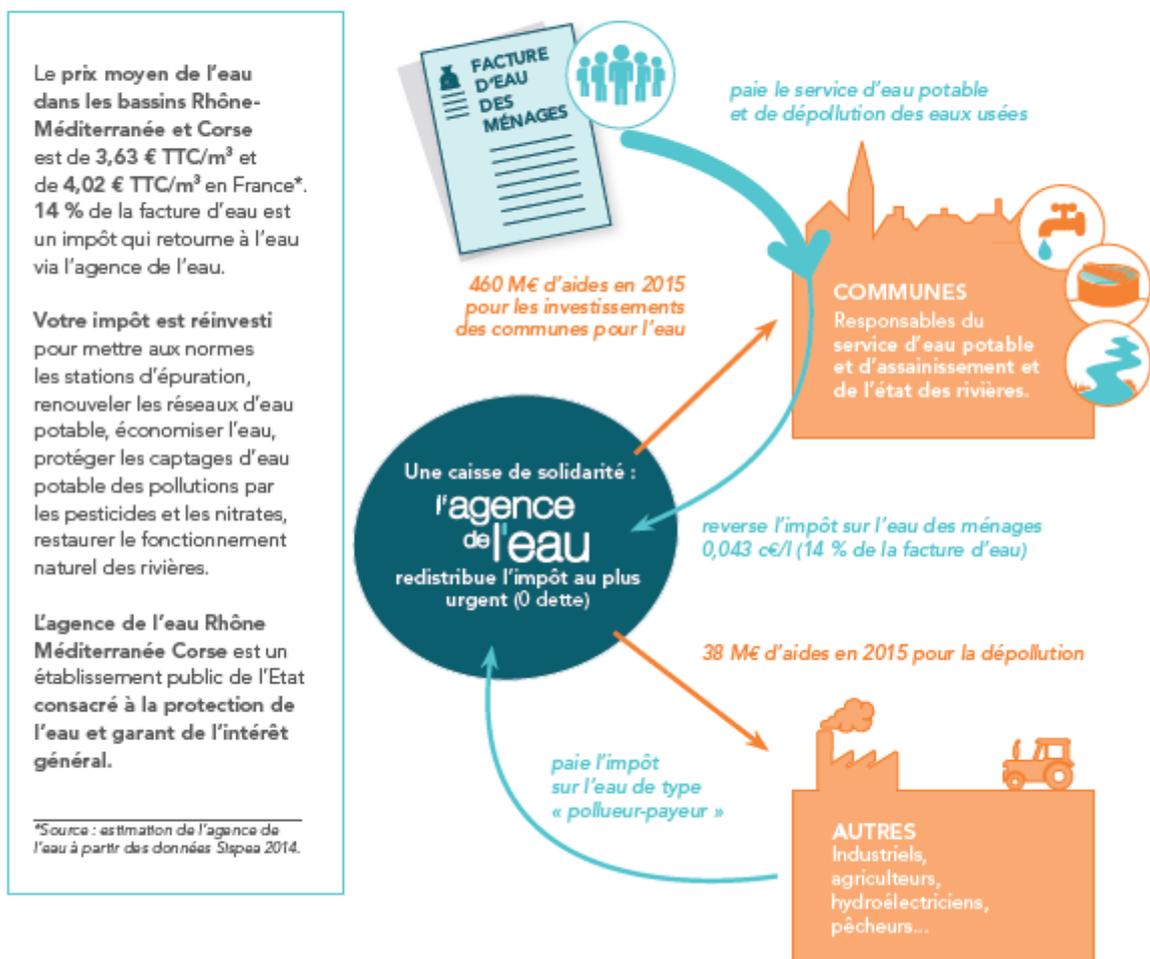
ÉDITION 2016

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2015

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (46 millions €)

325 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 46 millions m³ en 2015 soit la consommation d'une ville de 600 000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

43 stations d'épuration aidées en 2015. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (34 millions €)

41 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

5 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (12 millions €)

25 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (65 millions €)

85 km de rivières restaurées et 135 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

2 888 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1 112 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 5 prochaines années. Telle une éponge, les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

> Pour la solidarité internationale (4 millions €)

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2016

535 M€ DE REDEVANCES EN 2016

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2016



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle y consacre environ 100 millions €/an, dont plus de 50 millions au titre du dispositif spécifique de solidarité urbain-rural.

